



Rapport annuel

2015-2016

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	2
1 INTRODUCTION	7
2 L'APFACA, L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE	9
2.1 AFFILIÉS	9
2.2 GROUPES DE TRAVAIL.....	9
2.3 L'ÉQUIPE DE L'APFACA	9
3 COMMUNICATION.....	10
3.1 BULLETINS D'INFORMATION	10
3.2 FACT SHEETS ET BROCHURES.....	11
3.3 COMMUNICATION EXTERNE	11
3.3.1 Communiqués de presse	11
3.3.2 Entretiens avec les partis politiques.....	13
4 SÉCURITÉ ALIMENTAIRE.....	16
4.1 UNE SEULE FEDERATION AVEC PLUSIEURS PLANS D'ÉCHANTILLONNAGE	16
4.1.1 Le plan sectoriel d'échantillonnage – Les principes	16
4.1.2 Différents plans d'échantillonnage (spécifiques)	19
4.1.3 Le plan sectoriel d'échantillonnage 2015.....	22
4.1.4 HFA (Healthy Farming Association)	25
4.1.5 Analyses individuelles.....	25
4.2 CONTAMINATIONS.....	26
4.3 EARLY WARNING SYSTEM (EWS).....	27
4.4 GROUPES DE TRAVAIL HACCP ET PREMELANGES	28
4.5 10 ANS DE <i>TRACKING & TRACING</i> DANS LE SECTEUR DE L'ALIMENTATION ANIMALE	29
4.6 OVOCOM ASBL.....	29
4.6.1 GMP devient FCA.....	30
4.6.2 Ovocom lance un nouveau site web.....	30
4.6.3 Guide Autocontrôle Alimentation animale – Nouvelle version	30
4.6.4 FCA Alimentation animale et Guide Autocontrôle Alimentation animale – Equivalence	31
4.6.5 International	32

4.6.5.1	EFISC	32
4.6.5.2	AIC	32
4.6.5.3	GMP+	32
4.6.5.4	Livraison directe d'aliments aux éleveurs de bétail laitier des Pays-Bas.....	33
4.6.5.5	Ketenborging.nl	33
4.6.5.6	ISO 22000	33
4.6.5.7	GBP AC (Oqualim).....	34
4.6.5.8	QS	34
4.6.5.9	Pastus+	35
4.6.5.10	Communication obligatoire à Ovocom: modifications - Gestion d'incidents et de crises	35
4.6.6	Plate-forme la gestion de crises internationales	36
4.7	ASSURANCE RESPONSABILITE DU PRODUIT ET RECALL	36
4.8	AFSCA (COMITÉ CONSULTATIF).....	37
4.8.1	Rapport des activités 2014	37
4.8.2	Publication des résultats d'inspection B2C	38
4.9	AFSCA (COMITE D'AUDIT INTERNE)	38
5	QUALITÉ.....	39
5.1	CAHIER DES CHARGES GENERIQUE VIANDE BOVINE	39
5.2	BELPORK	40
5.2.1	Registre AB.....	40
5.2.2	QS.....	41
5.2.3	Cahier des charges de qualité.....	41
5.3	BELPLUME.....	41
5.4	CODIPLAN/VEGAPLAN	42
5.5	QFL	43
5.6	PLATE-FORME GESTIONNAIRES DES CAHIERS DES CHARGES.....	43
6	SOCIÉTÉ.....	45
6.1	RÉDUCTION DES ANTIBIOTIQUES.....	45
6.1.1	Plan d'action de l'APFACA visant à réduire l'utilisation des antibiotiques.....	45
6.1.2	Convention Aliments médicamenteux	46
6.1.3	AMCRA.....	47
6.1.4	Essais sur le terrain	48
6.1.5	Collecte de données relatives aux antibiotiques.....	49

6.2	SÉCURITÉ AU TRAVAIL.....	50
6.3	THÈMES SANITAIRES.....	51
6.3.1	Fonds d'intervention Salmonelles	51
6.3.2	Grippe avaire	52
6.3.3	Tuberculose bovine	52
7	ENVIRONNEMENT ET DURABILITÉ	53
7.1	DURABILITÉ	53
7.1.1	Plate-forme Aliments socialement responsables pour animaux	53
7.1.1.1	<i>Achat de soja durable certifié.....</i>	<i>55</i>
7.1.1.2	<i>Plan d'action Sources protéiques alternatives</i>	<i>57</i>
7.1.1.3	<i>Sustainability Committee</i>	<i>58</i>
7.1.1.3.1	Soja – Benchmark européen	58
7.1.1.3.2	Carbon Foot Print.....	59
7.2	ENVIRONNEMENT.....	60
7.2.1	Explosion des poussières	60
7.2.2	Décret lisier.....	61
7.2.2.1	<i>Projet pilote "forfait d'entreprise"</i>	<i>62</i>
7.2.2.2	<i>BREF.....</i>	<i>62</i>
7.2.3	Convention aliments à basse teneur en nutriments	63
7.3	ADR	64
8	EXPORT	65
8.1	PLAN D'ÉCHANTILLONNAGE EXPORT.....	65
8.2	ACTIVITÉS D'EXPORTATION.....	65
9	ORGANISATIONS	67
9.1	INTERNATIONAL	67
9.1.1	KAT et QS	67
9.1.2	SecureFeed	67
9.1.3	NEVEDI.....	68
9.1.4	GMP+ International	68
9.1.5	KAT.....	69
9.1.6	Fefac	69
9.1.6.1	<i>Groupes de travail</i>	<i>69</i>
9.1.7	QS	70
9.2	NATIONAL.....	71

9.2.1	L'ARMB & la Maaldersvereniging	71
9.2.2	BEPEFA.....	71
9.2.3	VEPEK.....	71
9.2.4	Concertation de la Chaîne agroalimentaire.....	72
9.2.4.1	<i>Groupe de travail Viande porcine.....</i>	<i>72</i>
9.2.4.2	<i>Groupe de travail Code de conduite</i>	<i>73</i>
9.2.4.3	<i>Groupe de travail Valorisation de la qualité extralégale</i>	<i>73</i>
9.2.4.4	<i>Groupe de travail Développement durable</i>	<i>73</i>
9.2.4.5	<i>Groupe de travail Viande bovine.....</i>	<i>74</i>
9.2.4.6	<i>Groupe de travail Viande porcine.....</i>	<i>74</i>
9.2.5	SALV	74
9.2.6	VCM	75
9.2.7	VILT	76
10	FORMATIONS	77
10.1	EXPLOSION DES POUSSIÈRES	77
10.2	SÉCURITÉ AU TRAVAIL.....	77
10.3	PRODUCTION D'ALIMENTS COMPOSÉS.....	78
10.4	FORMATION TAXE KILOMÉTRIQUE	78
11	RECHERCHE SCIENTIFIQUE	79
11.1	PROJET INSECTES	79
11.2	PROJET SOJA.....	79
11.3	ILVO –GROUPE D'UTILISATEURS POIDS OPTIMAL D'ABATTAGE	80
11.4	PROJET DE RÉTENTION.....	81
11.5	PROJET RÉSIDUS.....	81
11.6	GROUPMEDIPIG	82
12	TECHNIQUE & INNOVATION.....	83
12.1	SYSTEME DE DOSAGE DE PRÉCISION	83
12.2	PRESCRIPTION ÉLECTRONIQUE	84
12.3	ALIMENTS MÉDICAMENTEUX	84
12.3.1	Convention zinc	84
12.3.2	Enquête.....	86
12.4	FEED DESIGN LAB	87



13 AVEC LE SOUTIEN DE..... 88

1 Introduction

Le mois d'avril est le mois dans lequel nous prenons un peu de recul par rapport à nos préoccupations de tous les jours pour jeter un regard rétrospectif sur l'année écoulée et les événements qui ont attiré notre attention.

Le voyage en Chine a certainement laissé ses traces. Les activités d'exportation ont demandé des efforts très intenses. Les différents plans d'échantillonnage dans le cadre de l'exportation devraient rendre la vie plus facile aux exportateurs. L'AFSCA continue à miser haut et l'APFACA suit cette tendance! Une leçon que nous avons tirée de notre voyage en Chine (Orange Pig): l'approche filière s'impose si nous voulons travailler plus efficacement.

La concertation de la chaîne agroalimentaire était un autre point sur lequel nous nous sommes penchés. L'APFACA croit fermement dans les entretiens menés au sein de la chaîne. Il ne faut pas pour autant se bercer d'illusions: la concertation de la chaîne ne peut offrir de solutions à court terme, mais doit être axée sur des solutions structurelles, durables soutenues par tous les maillons de la chaîne alimentaire. L'éleveur de bétail laitier a reçu de l'oxygène, une solution à court terme (basée sur l'expérience 2009). L'éleveur porcin par contre reste sur sa faim: le fait d'obtenir l'accord des autorités de la concurrence et un préfinancement a pris plus de temps qu'initialement prévu.

Nous continuons de déployer tous nos efforts dans le domaine de la sécurité alimentaire. Les défis se situent en premier lieu sur le front international. Les aliments pour animaux se déplacent géographiquement, entre autres à cause de la volatilité croissante des prix. Ceci demande une approche différente en ce qui concerne l'estimation des risques. Nous sommes obligés de raisonner à une échelle plus internationale. Une contradiction réside dans le fait que de plus en plus de réflexes nationaux et régionaux rendent plus difficile l'accessibilité des marchés. L'APFACA a toujours été précurseur dans la négociation des protocoles d'interchangeabilité. Les négociations sur les livraisons d'aliments pour animaux aux éleveurs de bétail laitier sont épuisantes mais enrichissantes. Ensemble avec Ovocom, nous mettons tout en oeuvre pour arriver à la sécurité alimentaire en créant une valeur additionnelle tant pour les Pays-Bas que pour la Belgique.

Le soja durable gagne de plus en plus d'intérêt par l'industrie du bétail laitier. La Plate-forme Aliments socialement responsables pour animaux a prouvé son intérêt et son efficacité. Evidemment nous sommes conscients du caractère dynamique du standard pour le soja socialement responsable. La progressivité, que nous avons prévue, répond donc parfaitement au caractère dynamique nécessaire.

L'APFACA essaie de remplir de manière professionnelle son rôle de partenaire de la chaîne agroalimentaire. Ainsi, l'APFACA assume la présidence de Belpork, d'Ovocom, de VCM et siège dans les Conseils d'administration d'AMCRA, de Belbeef, de Belplume, de FDL, de Vegaplan, de Vepek et de Vilt ainsi que dans les Conseils consultatifs de Codiplan, de QFL, du Fonds Sanitaire, etc. La polyvalence du secteur belge de l'alimentation animale est clairement mise en évidence.

Le secteur des aliments composés est au coeur de l'agenda géo-politique et nous voulons que cela continue, grâce aux efforts continus, critiques mais constructifs.

Notre plus grande préoccupation reste évidemment la formation des prix au niveau de l'éleveur. Nous constatons que, dans les négociations, la production primaire reste la maillon faible de la chaîne alimentaire. Des solutions structurelles s'imposent. A ce jour, les solutions partielles étant les paramètres financiers objectifs (après concertation avec les parties prenantes) et la collaboration des différents maillons de la chaîne alimentaire en vue de parler d'une seule voix et de former un seul front dans les négociations.

Nous tenons à remercier évidemment tous nos affiliés pour leur travail quotidien et leur disponibilité. Sans eux, nous perdons évidemment notre fondement, notre force et notre enthousiasme.

Avril 2016



Yvan Dejaegher
Directeur général de l'APFACA



Luc Seuryncq
Président de l'APFACA

2 L'APFACA, l'Association professionnelle

2.1 Affiliés

L'APFACA a été créée en 1944 par les fabricants et au service des fabricants d'aliments composés. Nos 160 affiliés ne sont pas uniquement au centre de nos activités, mais ils sont aussi étroitement impliqués dans la gestion de notre association. Ainsi, le Comité Permanent, le Conseil d'administration et les différents groupes de travail de l'APFACA sont composés **de membres enthousiastes** qui réfléchissent et qui progressent ensemble avec nous.

2.2 Groupes de travail

A travers les années, plus de **20 groupes de travail** ont été créés. Les membres des groupes de travail sont régulièrement convoqués ou se réunissent ad hoc, pour se pencher sur des thèmes spécifiques. Les thèmes traités sont très divers et variés, comme par exemple la sécurité alimentaire (HACCP), le lisier, l'exportation, la sécurité au travail, les insectes, etc.

2.3 L'équipe de l'APFACA

C'est aux 9 membres de l'équipe de l'APFACA que revient le mérite du succès des nombreuses activités réalisées chaque année. Nos collaborateurs assurent ensemble le suivi **technique et administratif** des dossiers. Notre équipe est composée de 5 collaborateurs stratégiques et de 3 collaborateurs administratifs sous la direction du Directeur général, Yvan Dejaegher.



Remarque: Sylvie Verboeckhoven est absente sur la photo pour cause de congé de maternité. Nous lui souhaitons tout le bonheur dans sa petite famille à quatre!

3 Communication



Sylvie Verboeckhoven est responsable de la communication chez l'APFACA. C'est la personne derrière les bulletins d'informations et le site web. Outre l'organisation d'événements, elle représente la fédération dans des groupes de travail « communication » (VILT, Vegaplan, AMCRA, ...).

3.1 Bulletins d'information



Notre secteur est très actif dans différents de domaines. Le bulletin hebdomadaire, l'**Apfa.Flash**, est une source d'information importante pour nos affiliés, qui souhaitent rester au courant:

- des réunions de la semaine externes et internes
- des points de vue du secteur
- des résultats des entretiens
- des modifications de la législation relative à l'alimentation animale
- des entretiens visant à défendre les intérêts du secteur à l'échelle européenne
- des informations utiles sur le secteur
- des notifications RASFF
- ...

En 2013, l'APFACA a lancé un autre bulletin, l'**Analyse.Flash**, destiné aux participants aux plans d'échantillonnage. Ce bulletin contient toutes les nouveautés et les informations importantes sur les plans d'échantillonnage.

Un autre canal d'information est le site web de l'APFACA. Début 2014, notre site web a fait peau neuve avec une nouvelle structure et une nouvelle couleur (vert clair). Le nouveau site web a été accueilli avec enthousiasme. La preuve en est le grand nombre de visites (20.000 visiteurs chaque mois).



Le site web est **régulièrement actualisé et complété**. L'APFACA essaie de **suivre l'actualité de près** et d'informer ses affiliés rapidement à propos d'une situation de crise, d'une modification d'un plan d'échantillonnage, des estimations des prix des matières premières, etc.

3.2 Fact sheets et brochures

L'APFACA suit de près les actualités et publie des fiches documentaires ou des brochures sur des thèmes actuels ou des questions sociales. L'année dernière, l'APFACA a publié une fiche d'informations sur la **composition de l'alimentation animale** (la fiche souligne l'importance de la valorisation de certains flux connexes) et une autre fiche sur **l'utilisation responsable des aliments médicamenteux**. Si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à jeter un coup d'œil à la rubrique [Publications > Fact Sheet](#) de notre site web.



3.3 Communication externe

L'année dernière, l'APFACA a misé à nouveau sur la communication externe, e.a. avec la presse et les différents partis politiques.

3.3.1 Communiqués de presse

L'APFACA publie régulièrement des communiqués de presse sur des thèmes actuels, comme p.ex.:

- Le soutien des secteurs en crise (secteur porcin, secteur laitier et secteur bovin) par le secteur des aliments composés
- L'importance de la concertation de la chaîne agroalimentaire en vue de trouver urgemment une solution pour la crise dans le secteur porcin
- Les efforts réalisés par le secteur des aliments composés pour animaux en vue d'optimiser l'utilisation des antibiotiques dans la production animale

- Le soja SoRes de l'APFACA qui a passé le test européen avec succès
- Le lancement de la 14^{ième} édition du plan d'échantillonnage de l'APFACA avec plus de 253 participants
- L'autorisation officielle de l'APFACA en tant que prestataire de services de la prescription électronique pour aliments médicamenteux
- Le certificat pour la production d'aliments durables destinés au bétail laitier

En 2015, l'APFACA a collaboré à la réalisation de l'émission [Veevoederspecial](#), une émission de la chaîne de télévision flamande, PlattelandsTV. Ce "special" était consacré au secteur des aliments composés et à l'élevage. L'APFACA a saisi l'occasion pour mettre en lumière les efforts des fabricants d'aliments composés pour garantir des **produits de qualité durables et sûrs**.

3.3.2 Entretiens avec les partis politiques

En 2015, l'APFACA a invité plusieurs partis politiques pour une visite sur le terrain. Lors de ces visites d'entreprise, les **différentes initiatives lancées par le secteur des aliments composés** ont été présentées à une fraction du CD&V, de la N-VA et de l'Open VLD. Différents thèmes ont alors été abordés : les antibiotiques, les OGM, la sécurité alimentaire, la durabilité, l'approvisionnement en protéines, l'abattage rituel etc.



L'APFACA a également relevé le défi au niveau européen. En octobre 2015, la Belgique a eu l'honneur de recevoir la visite du **commissaire européen Vytenis Andriukaitis**. L'objectif de la visite était d'expliquer le fonctionnement de la filière entière à partir du silo, passant par le fabricant des aliments composés à l'éleveur. Une visite importante à laquelle l'AFSCA, le Cabinet du ministre Borsus, la Fefac, Ovocom et l'APFACA ont également participé.



Début novembre 2015, Ovocom et l'APFACA ont reçu la visite du **Food Veterinary Office**, le gardien européen de la sécurité alimentaire. L'objectif de la rencontre était d'évaluer la collaboration entre les systèmes privés et les agences alimentaires. D'abord, Ovocom a esquissé l'approche générale: le standard vertical contrôlé par des tiers indépendants, validé par l'AFSCA et reconnu internationalement. Vegaplan et Synagra ont également expliqué leur approche dans le cadre du guide de l'autocontrôle.

Ensuite, il était question des plans d'échantillonnage. Ovocom, l'APFACA, Synagra et l'ARMB ont présenté leurs plans respectifs. Les différents représentants nationaux étaient impressionnés par l'approche belge.



4 Sécurité alimentaire



Karen Kerckhofs et Eline Overvoorde forment ensemble l'Equipe Analyse. Ces deux dames s'occupent des dossiers relatifs à la sécurité alimentaire et la qualité. Elles sont donc le point de contact pour toutes les questions relatives aux différents plans d'échantillonnage.

En tant que responsable de la gestion de crise, Karen suit de près les dossiers en cas de situation de crise.

4.1 Une seule fédération avec plusieurs plans d'échantillonnage

4.1.1 Le plan sectoriel d'échantillonnage – Les principes

Dans ce chapitre vous retrouvez plus d'informations sur les différents plans d'échantillonnage gérés par l'APFACA. Avant d'entrer dans les détails, nous donnons un aperçu des principes généraux sur lesquels chaque plan est basé. La méthodologie suivie est donc identique pour les différents plans (4 étapes).

Etape 1 – Analyse des dangers

La première étape consiste à établir une analyse des dangers. L'on entend par 'analyse des dangers' l'identification de tous les dangers potentiels physiques (p.ex. impuretés), microbiologiques (e.a. salmonella, moisissures) et chimiques (p.ex. mycotoxines, métaux lourds, pesticides, dioxines,...). Il convient d'identifier les contaminants qui doivent être contrôlés lors de l'achat des 'matériels' (matières premières pour aliments des animaux, prémélanges, additifs et aliments minéraux) auprès d'une source certifiée (niveau 2) et lors de la fabrication des différents 'aliments composés' (niveau 3) et prémélanges (niveau 1). L'analyse des dangers permet de relever un certain nombre de combinaisons 'danger/matériel', sur lesquelles est basé le planning des analyses.

Les analyses des dangers étant quasiment identiques pour tous les fabricants (en tout cas pour ce qui est le matériel acheté), le secteur a opté pour une analyse des dangers au niveau sectoriel. Les spécificités individuelles relèvent de la responsabilité des fabricants mêmes.

Etape 2 - Inventaires

Une deuxième étape consiste à dresser un inventaire de tous les matières premières pour aliments des animaux, des additifs, des prémélanges et des autres composants utilisés dans la production d'aliments composés et de leurs volumes correspondants, ainsi que des volumes de production

d'aliments composés et de prémélanges attendus. L'inventaire permet de calculer les tonnages totaux utilisés et fabriqués au niveau sectoriel.

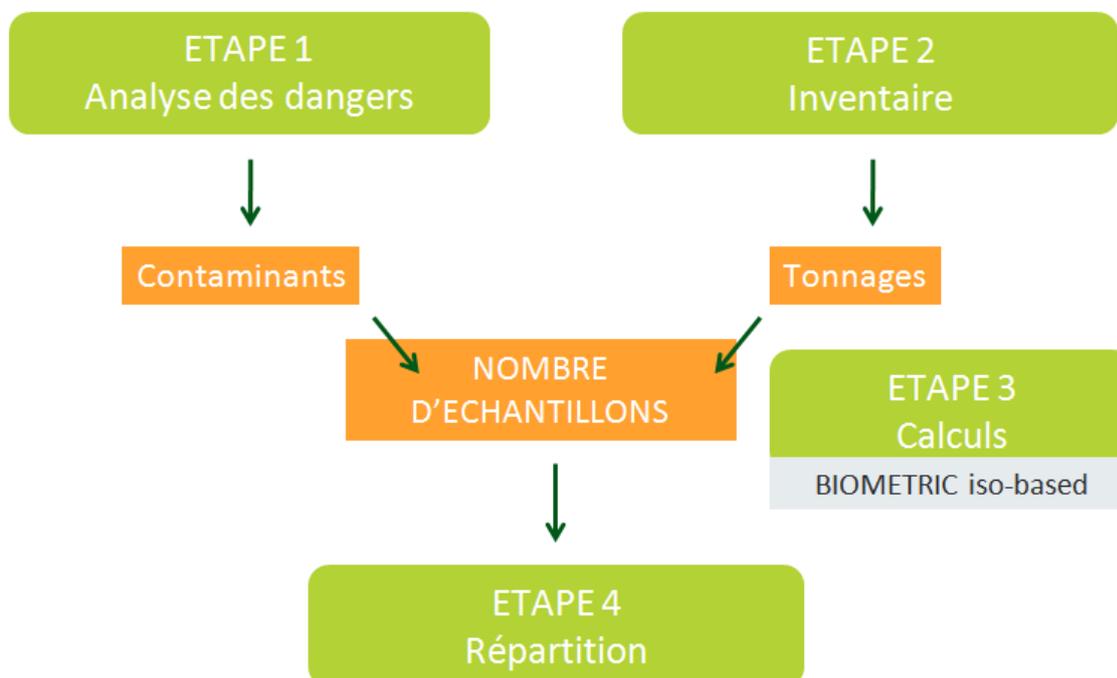
Etape 3 – Calcul du nombre d'analyses

Une troisième étape consiste à calculer le nombre total des analyses à exécuter par le secteur entier et ce pour chaque combinaison danger/matériel. Les calculs se font de manière statistique (iso-based) et sont basés sur les volumes totaux de l'inventaire. L'objectif des analyses est de contrôler les dangers identifiés dans les analyses des dangers. Les contrôles sont basés sur les principes élaborés antérieurement par l'APFACA et regroupés dans le document **FCA AT-05 Monitoring d'Ovocom**(www.Ovocom.be). Vous retrouvez plus d'informations sur les combinaisons danger/matériel [plus loin](#) dans ce rapport.

Etape 4 – Répartition des analyses

Dans une 4ème et dernière étape, les analyses sont réparties entre les différents participants au plan d'échantillonnage sectoriel. Les analyses sont étalées sur une période d'un an.

Cette répartition se fait partiellement *au hasard* et partiellement sur la base des conditions établies préalablement. Les participants sont responsables de l'échantillonnage et de l'envoi des échantillons au laboratoire. 10% des échantillons doivent être prélevés par des tiers indépendants, c'est-à-dire par des organismes de certification reconnus par Ovocom asbl.



Les participants reçoivent chaque année, au mois de janvier, leur aperçu des analyses (consultable sur le site web de l'APFACA, sous la rubrique [Demandes d'analyse](#)). Les formulaires de demande d'analyse peuvent être complétés en ligne et ensuite être imprimés. Le participant est tenu d'envoyer le formulaire au laboratoire ensemble avec l'échantillon. C'est l'APFACA qui conclut les contrats avec les laboratoires. Pour chaque contaminant un laboratoire spécifique est désigné et des accords sont conclus portant sur la méthode d'analyse, le délai de délivrance des résultats, les frais des analyses, la méthode de rapportage,... Tous les jours, les résultats des analyses sont publiés sur www.bemefa.be. Chaque participant peut consulter ses résultats d'analyse individuels et a accès à TOUS les résultats d'analyses de TOUS les participants (évidemment sous forme anonymisée). Les résultats sont disponibles sous la rubrique [Analyses > Résultats](#).

Le plan sectoriel d'échantillonnage élaboré par l'APFACA, a clairement mérité sa place dans l'autocontrôle imposé aux opérateurs du secteur de l'alimentation animale. L'autocontrôle signifie que les entreprises contrôlent tous leurs flux entrants et sortants en fonction d'éventuels dangers qui risquent de s'introduire dans la chaîne alimentaire. Au total +/- 2000 analyses sont exécutées par an. Il convient de souligner que les entreprises sont tenues de comparer leur propre analyse des dangers avec celle du secteur, pour ensuite ajouter des compléments individuels si nécessaire. L'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne (AFSCA) et le Comité scientifique de l'AFSCA ont validé l'approche de l'APFACA. Tous les systèmes de qualité, comme QFL, Belpork, Belplume, Belbeef citent comme référence le système de contrôle mis en place par l'APFACA. L'industrie laitière belge (représentée par la CBL) adhère à cette approche.

Le système belge des contrôles a même été recommandé par l'Office alimentaire et vétérinaire (OAV). Cette organisation européenne contrôle le fonctionnement des différentes approches nationales de la sécurité alimentaire (l'AFSCA, en Belgique). L'AFSCA a publié un [rapport](#) à l'occasion de l'audit qui a eu lieu en Belgique en novembre 2013. En 2015, la Belgique a reçu la visite d'une délégation de l'OAV. L'objectif de la rencontre était d'évaluer la collaboration entre les systèmes privés et l'Agence alimentaire.

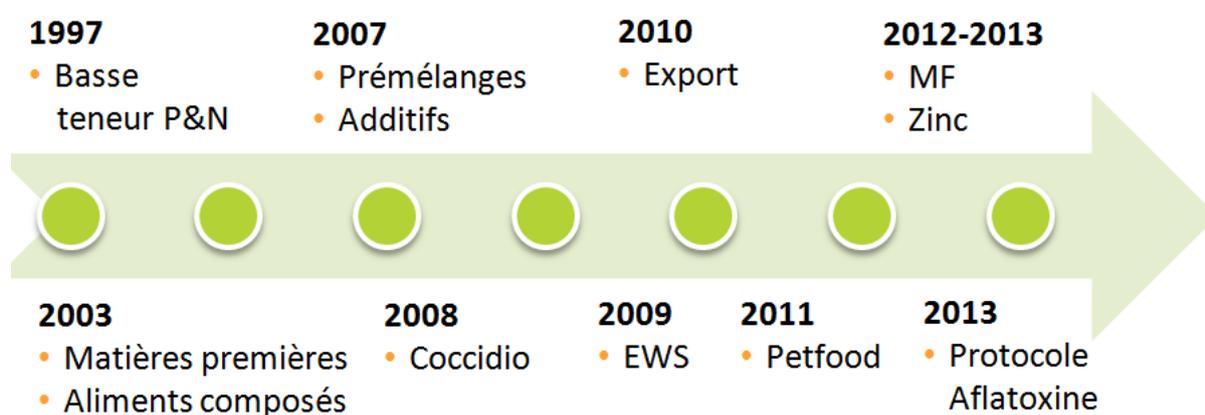
Système automatisé pour le suivi des analyses

Depuis des années, l'APFACA investit dans l'automatisation de son plan d'échantillonnage.

Les participants retrouvent leurs demandes d'analyses et leurs résultats en ligne. Les participants et les OCIs remplissent leurs formulaires de demandes d'analyse en ligne. La déclaration annuelle des tonnages utilisés et fabriqués se fait de manière digitale. L'inventaire est également complété en ligne. Le planning des analyses se fait essentiellement sous forme digitale. Des aperçus sont consultables sur notre site web, etc. Evidemment nous mettons tout en œuvre pour obtenir un système aussi performant que possible en y ajoutant des modifications et des améliorations si nécessaire. D'autres secteurs ont montré leur intérêt pour notre système. Ainsi les producteurs des margarines, qui utilisent (pour une grande partie) les mêmes huiles et graisses que les fabricants des aliments composés, participent depuis 2013 à notre plan d'échantillonnage. L'approche de l'APFACA est aussi suivie à l'échelle internationale : le système KAT (le système international de

qualité pour les oeufs) et QS (Duitse Qualität und Sicherheit) font référence au programme de contrôle de l'APFACA.

4.1.2 Différents plans d'échantillonnage (spécifiques)



L'approche décrite ci-dessus a été appliquée pour la première fois en 2003, avec un plan sectoriel pour l'achat de **matières premières des aliments pour animaux** destinées à la production **d'aliments composés pour animaux**.

En 2007, la production de **prémélanges** et l'achat d'**additifs** ont été ajoutés au scope du plan. Tous ces aspects constituent ensemble la base du plan d'échantillonnage sectoriel classique, qui couvre la production des aliments composés et des prémélanges. Le plan est évalué chaque année et adapté si nécessaire.

Il convient de remarquer que la participation au plan d'échantillonnage est obligatoire pour les membres de l'APFACA. Des dizaines d'autres fabricants, non-affiliés, participent également au plan sectoriel de l'APFACA. En 2014, au total 269 unités d'établissement (parmi lesquelles non seulement des entreprises belges mais aussi des entreprises françaises, luxembourgeoises et néerlandaises) ont participé au plan sectoriel. Début 2015, le plan contenait 2122 analyses au total.

Souhaitez-vous connaître les résultats? Continuez votre lecture, le présent rapport contient un [aperçu des résultats](#).

Outre le plan sectoriel classique, décrit ci-dessus, l'APFACA élabore chaque année d'autres plans plus spécifiques. Vous trouvez ci-dessous une brève description des autres plans.

Un aliment pour animaux non-cibles (aliment qui ne devrait pas contenir de coccidiostatiques) risque (par contamination croisée inévitable) de contenir des résidus de coccidiostatiques si cet aliment est fabriqué après la production d'un aliment pour animaux à base de coccidiostatiques (aliments pour animaux cibles). Afin de mieux contrôler ces risques de contamination croisée, l'APFACA a lancé en 2008 un plan d'échantillonnage **coccidiostatiques** (niveau 3_bis), auquel participent tous les fabricants qui utilisent des coccidiostatiques. En 2015, 21 unités d'établissement étaient concernées.

Pour les **exportations** vers des pays tiers, l'APFACA a prévu un autre plan spécifique, composé de différents volets. En 2015, le plan d'échantillonnage export a été souscrit par 16 unités d'établissement. Pour plus d'informations, cf. [8.2 Plan d'échantillonnage export](#).



Les fabricants de **petfood**, en premier lieu les fabricants de mélanges de graines pour oiseaux, achètent beaucoup de matières premières auprès de fournisseurs non-FCA. En vue de garantir la sécurité alimentaire de ces matières premières, l'APFACA a lancé en 2011 un nouveau plan d'échantillonnage petfood. En 2015, le plan comptait au total 82 analyses.

Chaque année, l'APFACA élabore un programme de contrôle des mycotoxines dans les céréales immédiatement après la récolte. Ce système **Early Warning (EWS)** sera traité en détail plus loin dans ce rapport.

Depuis 2013, nous consacrons une attention plus particulière à la présence d'**aflatoxine B1** dans le maïs. Ovocom a rédigé un protocole FCA BT-16 à la suite d'une série d'incidents début 2013. Le protocole a été profondément adapté en 2015 et un classement des pays en fonction du risque y a été ajouté. Le protocole impose des analyses d'aflatoxine au moment de la réception du maïs de certaines origines. Le protocole a été actualisé en 2015 à plusieurs reprises sur la base des résultats des analyses disponibles. L'APFACA a élargi son plan d'échantillonnage en ajoutant des analyses supplémentaires pour contrôler la présence d'aflatoxine B1 dans du maïs d'origine spécifique.

En 2013, l'APFACA a mis en place deux autres nouveaux plans, qui trouvent leur origine dans des conventions conclues avec les autorités. Un premier plan est lié à la Convention **Aliments médicamenteux** (cf. [6.1.2 Convention médicamenteux](#)) qui contrôle la présence de résidus de substances actives ajoutées via le mélangeur principal lors de la production d'aliments médicamenteux. Tout comme dans le cas des coccidiostatiques, des résidus de médicaments risquent de se retrouver dans des aliments non-médicamenteux (contamination croisée inévitable). A partir de 2014, il est interdit d'incorporer un prémélange médicamenteux enregistré à base d'antibiotiques via le mélangeur principal. Le plan d'échantillonnage couvre donc uniquement la production des aliments suivants: aliments médicamenteux pour vermifuger, aliments médicamenteux à base d'oxyde de zinc et aliments médicamenteux en granulés pour lapins (3 types d'aliments dont la production est encore autorisée via le mélangeur principal). En 2015, au total 30 entreprises ont participé au plan. Les résultats du plan sont présentés à l'AFSCA lors d'un entretien annuel d'évaluation.

Au total, 78 unités d'établissement ont participé au plan **Zinc** en 2015. Ce plan comprend des analyses d'aliments pour porcs d'engraissement (> 23 kg) destinés aux exploitations porcines belges. La teneur en zinc retrouvée dans ces aliments pour porcs d'engraissement est comparée aux normes fixées par la convention Zinc (teneur max. en zinc total de 110 mg / kg d'aliment). Chaque année a lieu une réunion d'évaluation avec le Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement (SPF Santé publique), l'AFSCA et l'Agence fédérale des médicaments et

des produits de santé (l'AFMP). Les autorités ont applaudi les efforts du secteur des aliments composés. Pour plus de détails concernant la Convention Zinc, cf. [12.3.1 Convention zinc](#).

Une dernière convention pour laquelle l'APFACA élabore un plan d'analyses annuel est la Convention **Aliments à basse teneur en nutriments**. Le plan concerne les aliments pour animaux à basse teneur en protéines et en phosphore, contribuant ainsi à réduire dans l'environnement le rejet en nutriments. En 2015, plus de 1.525 analyses ont été exécutées, réparties sur 105 participants, en vue de déterminer la teneur en phosphore et en protéines. Pour plus de détails concernant cette Convention, cf. [7.2.3. Convention Aliments à basse teneur en nutriments](#).

4.1.3 Le plan sectoriel d'échantillonnage 2015

Comme nous l'avons déjà signalé, au total **261 unités d'établissement ont participé** au plan sectoriel classique d'échantillonnage de l'APFACA en 2015. Tous les affiliés de l'APFACA (fabricants d'aliments composés et de prémélanges, ensemble 192 unités d'établissement) y participent, ainsi que plusieurs fabricants d'aliments composés non-affiliés, les fabricants de margarine et les négociants.

Les principes sur lesquels le plan d'échantillonnage est basé ont déjà été expliqués. Nous nous limitons ici à donner un premier aperçu des **résultats des analyses exécutées en 2015**. Consultez notre site web pour plus de détails.

Le plan sectoriel 2015 avait prévu **2.122 analyses**, réparties sur tous les participants et étalées sur la période d'un an. Au moment de la clôture, le plan comptait **2136 résultats**. Seulement 37 analyses (sur l'ensemble des analyses planifiées) n'ont pas été exécutées, soit 1,7%. Nous pouvons donc parler d'une bonne performance. Le fait que certaines analyses n'ont pas été réalisées s'explique par la réduction des volumes utilisés de certaines matières premières, comme par exemple la pulpe d'agrumes ou les résidus de criblage de maïs non-UE. Au cours de l'année, 51 analyses supplémentaires ont été ajoutées au plan. Il s'agit soit d'analyses attribuées à de nouveaux participants, soit d'analyses visant à détecter la présence de glyphosate ou de salmonelles.

Très souvent les résultats couvrent différents paramètres. Ainsi l'analyse 'pesticides' contrôle la présence de résidus de plus de 480 types différents de pesticides. L'analyse 'mycotoxines' couvre le contrôle de la présence de 11 mycotoxines, dont l'aflatoxine B1, le déoxynivalenol, le zéaralenon, l'ochratoxine, les fumonisines B1 et B2,... L'analyse 'métaux lourds' contrôle la présence de cadmium, d'arsenic, de mercure, de plomb et de fluor (dans certains cas). Les analyses des antibiotiques et les analyses dioxines couvrent elles aussi différents paramètres. Nous parlons de plus de **147.000 résultats** au total. Ce chapitre traite 2136 résultats d'analyses (cf. infra).

La majorité des analyses sont réalisées à partir des échantillons prélevés lors de l'achat (auprès d'une source certifiée – standard FCA ou équivalent) de matières premières, de prémélanges, d'additifs et d'aliments minéraux. Le **niveau 2** représente 75% des analyses, soit 1613 résultats d'analyses. Le top 5 des analyses concernent les paramètres suivants:

- mycotoxines (418 analyses)
- pesticides (303 analyses)
- dioxines et PCB de type dioxine (195 analyses)
- métaux lourds (146 analyses)
- salmonella (131 analyses).

L'inventaire est basé sur les dépassements au niveau 2. La présence de salmonella a été détectée 5 fois: 2 x S. Idikan dans du colza, 1 x S. Kedougou dans l'aliment de colza, 1 x S. Llandoff dans des graines de soja toastées et 1 x S. Kentucky dans l'aliment de soja. Le seuil d'action pour HAPs (standard FCA - Ovocom) a été dépassé 1 fois, dans un échantillon d'huile de maïs (30 µg BaPEq / kg). Le résidu de pesticide lébuconazole a été retrouvé dans un échantillon d'épeautre, avec une teneur >

MRL (0,27 mg/kg). La valeur maximale recommandée pour la zéaralénone a été dépassée 2 fois: 1 x dans un échantillon d'huile de maïs (3.569 ppb) et 1 x dans du maïs jaune d'origine française (4.782 ppb). Un dépassement de la valeur maximale recommandée pour déoxynivalénol a été enregistré, dans un échantillon de maïs d'origine française (15.835 ppb). Pour finir, 1 résultat non conforme a été enregistré pour l'aflatoxine B1, dans un échantillon de graines de tournesol rayé (68,1 ppb).

Niveau 3: concerne la production d'aliments composés. Au total 464 échantillons ont été analysés, pour la majorité des analyses de salmonelles (170 résultats d'analyse disponibles). 45% des analyses ont été réalisées à partir d'échantillons d'aliments de volaille, 27% à partir d'échantillons d'aliments pour porcs et 24% à partir d'échantillons d'aliments pour bovins, un pourcentage plus limité à partir d'autres types d'aliments composés. Des contrôles de métaux lourds (aliments minéraux) et de mycotoxines ont été effectués. Plus de 40% des analyses mycotoxines concernent les aliments pour bétail laitier.

Au total 3 dépassements ont été enregistrés au niveau 3. Dans un aliment minéral, une teneur en plomb de 8 ppm a été retrouvée, alors que la norme est de 60 ppm (formulations retardantes pour aliments pour animaux avec un objectif nutritionnel spécifique). La présence de Salmonella a été détectée 2 fois: 1 x S. Kentucky dans un aliment pour porc et 1x S. Idikan dans un aliment pour bétail laitier.

La production de prémélanges (**niveau 1**) a également été contrôlée: 100% des analyses planifiées ont été exécutées. Les 59 échantillons prélevés, ont été analysés en vue de détecter la présence de métaux lourds, tous les résultats étaient conformes.

Les tableaux ci-dessous contiennent plus de détails sur le nombre des analyses exécutées par rapport aux analyses planifiées (la performance) dans le cadre du plan sectoriel d'échantillonnage 2015.

Plan sectoriel d'échantillonnage 2015 - Planning

	Prémélanges	TOTAL NIV 1	Additifs	Matières premières	Prémélanges	Aliments minéraux (achat)	TOTAL NIV 2	Aliments composés	Aliments minéraux (production)	TOTAL NIV 3	TOTAL
4 métaux lourds (As, Cd, Hg, Pb)	59	59	36	53	15	8	112		143	143	314
5 métaux lourds (As, Cd, Hg, Pb, F)				33			33				33
Ambrosia				21			21				21
Antibiotiques				23			23				23
Acide cyanhydrique				52			52				52
chloramphénicol			11				11				11
Dioxines et PCB de type dioxine (autres matrices) - jour + 3			69	74	15	8	166				166
Dioxines et PCB de type dioxine (graisses & huiles) - jour + 2				33			33				33
enterobacteriaceae				5			5				5
OGM			12				12				12
Mélamine			16	27			43				43
Sclérotés				22			22				22
Mycotoxines (incl. aflatoxine B1)				371			371	149		149	520
Aflatoxine B1				59			59				59
Impuretés insolubles				12			12				12
HAPs				76			76				76
Paraquat				10			10				10
PCB - graisses animales				24			24				24
PCB 24h - autres matrices			26	36	15	8	85				85
Pesticides			22	268			290				290
Salmonella				125			125	149		149	274
Moisissures				37			37				37
TOTAL	59	59	192	1361	45	24	1622	298	143	441	2122
	NIV 1		NIV 2				NIV 3				

Plan sectoriel d'échantillonnage 2015 - Performance

PESs APFACA 2015	# analyses planifiées				# analyses exécutées				Différence	% exécutées vs planifiées
	NIV 1	NIV 2	NIV 3	TOTAL	NIV 1	NIV 2	NIV 3	TOTAL		
4 métaux lourds (As, Cd, Hg, Pb)	59	112	143	314	59	112	145	316	2	101%
5 métaux lourds (As, Cd, Hg, Pb, F)		33		33		34		34	1	103%
Ambrosia		21		21		21		21	0	100%
Antibiotiques		23		23		23		23	0	100%
Acide cyanhydrique		52		52		52		52	0	100%
Chloramphénicol		11		11		11		11	0	100%
Dioxines et PCBs de type dioxine (autres matrices) - jour + 3		166		166		162		162	-4	98%
Dioxines et PCBs de type dioxine (graisses & huiles) - jour + 2		33		33		33		33	0	100%
Enterobacteriaceae		5		5		5		5	0	100%
OGM		12		12		11		11	-1	92%
Mélamine		43		43		42		42	-1	98%
Sclérotés		22		22		22		22	0	100%
Mycotoxines (incl. Afla B1)		371	149	520		359	149	508	-12	98%
Aflatoxine B1		59		59		59		59	0	100%
Impuretés insolubles		12		12		12		12	0	100%
HAPs		76		76		75		75	-1	99%
PCB - graisses animales		24		24		24		24	0	100%
PCB 24h - autres matrices		85		85		85		85	0	100%
Pesticides		290		290		284		284	-6	98%
Paraquat		10		10		8		8	-2	80%
Glyphosate						11		11	11	
Salmonella		125	149	274		131	170	301	27	110%
Moisissures		37		37		37		37	0	100%
TOTAL	59	1622	441	2122	59	1613	464	2136	14	101%

4.1.4 HFA (Healthy Farming Association)



A la demande de HFA (la branche belge de Bleu Blanc Coeur en France), l'APFACA a contribué à la rédaction d'un **manuel de qualité** qui prescrit les exigences imposées au secteur de l'alimentation animale. En même temps, l'APFACA insiste pour que le contrôle de ces exigences supplémentaires ait en même temps que l'audit habituel par les organismes de certification. Ces derniers ont été invités à suivre une formation spécifique à ce sujet, organisée par l'APFACA. La liste des auditeurs et des organismes de certification agréés est disponible sur notre site web sous la rubrique [Dossiers > Qualité > Cahiers des charges](#).

L'APFACA a élaboré un plan d'échantillonnage au service de HFA. Le plan est axé sur les aliments composés (actuellement, le plan se limite aux aliments pour porcs). Un accord a été conclu dans ce contexte avec les services du Prof. Stefaan Desmet. Les échantillons que les participants au HFA doivent prélever, sont ajoutés à l'aperçu des analyses (à réaliser dans le cadre des plans d'échantillonnage de l'APFACA).

4.1.5 Analyses individuelles

Les affiliés (de soutien) bénéficient, pour leurs analyses individuelles, des mêmes tarifs avantageux que l'APFACA a négociés avec les laboratoires pour les analyses dans le cadre du plan sectoriel d'échantillonnage. Ces analyses individuelles ne font pas partie du plan sectoriel ; ce sont des analyses que les entreprises réalisent pour leur propre compte. De plus en plus de fabricants font appel à ce service. Les avantages sont nombreux : tarifs avantageux, toutes les analyses sont regroupées dans un même tableau...). En 2015, plus de 4.200 demandes d'analyses individuelles ont été exécutées. Dans la plupart des cas, il s'agit d'analyses de salmonelles (2.500 demandes d'analyses), d'autres types d'analyses fréquemment demandées sont : les analyses de dioxines, de PCBs de type dioxine (280 analyses), les analyses de métaux lourds, de mycotoxines, d'aflatoxine B1, les analyses de germes totaux ...

4.2 Contaminations

Selon l'Arrêté royal du 14 novembre 2003 relatif à l'autocontrôle, à la notification obligatoire et à la traçabilité dans la chaîne alimentaire : *Tout exploitant informe immédiatement l'Agence lorsqu'il considère ou a des raisons de penser qu'un produit qu'il a importé, produit, cultivé, élevé, transformé, fabriqué ou distribué peut être préjudiciable à la santé humaine, animale ou végétale.* L'Agence alimentaire élabore le cas échéant, en collaboration avec l'opérateur, **un plan de traçabilité et un plan d'action** pour garantir la sécurité. Chaque incident est examiné, chaque contamination est évaluée, après quoi il est décidé s'il est nécessaire de mettre les autres Etats membres au courant (p.ex. en cas d'exportation). La notification se déroule par le biais du portail *Rapid Alert System for Food and Feed* (RASFF), le Réseau d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux. Sur le portail [RASFF](#), il est possible de consulter l'historique des notifications.

Chaque année, Ovocom, la Plate-forme de Concertation de la Filière Alimentation Animale, dresse un aperçu des notifications [RASFF concernant le FEED](#) de l'année écoulée. En 2015, 205 notifications RASFF ont été enregistrées pour le feed, au total 229 données (certaines notifications concernent plusieurs contaminants). Le nombre de notifications est nettement inférieur par rapport aux années précédentes, où plus de 300 données sur le feed ont été rassemblées. 71% des notifications concernaient les matières premières, 16% le petfood, 12% les aliments composés et un nombre très limité concernait les additifs et les prémélanges. En général, il s'agit de dangers microbiologiques, dont 59% pour le feed. 7% des notifications traite de mycotoxines, 5% de contaminants industriels, 5% traite de la composition, 5% de métaux lourds et 4% de pesticides. Les principales combinaisons matériels/dangers établies en 2015, sont : la présence de salmonella dans des tourteaux (tourteau de soja, tourteau de colza), la présence de pesticides dans des produits de riz, la présence d'aflatoxine B1 dans le maïs et les noix.

Les conclusions qui ont été tirées des résultats des analyses ont été reprises dans un autre chapitre de ce rapport. Tout comme pour les notifications RASFF, le top 3 des non-conformités se compose comme suit : les contaminations microbiologiques (salmonelles), les contaminations par les mycotoxines et les contaminations par les pesticides.

Il n'est pas toujours facile d'interpréter les résultats des analyses de manière univoque. Au cas où un dépassement de la norme/de la valeur maximale recommandée/du seuil d'action est détecté, l'APFACA apporte **aide et conseil** à ses affiliés. L'APFACA coordonne et facilite le plan sectoriel d'échantillonnage. C'est néanmoins aux entreprises participantes d'assumer leur responsabilité en ce qui concerne la représentativité des échantillons, les conditions d'échantillonnage et les conditions de stockage des échantillons, l'application de la législation, le respect de l'obligation de la notification obligatoire, etc.

Depuis 2015, un outil logiciel est utilisé pour la gestion de crises. L'outil est une des initiatives de la plate-forme internationale de gestion de crises dont question ci-avant. Le logiciel "CM-feed" ("Crisis managementplatform feed") permet de tenir un registre de tous les incidents, de dresser un état des lieux et de suivre les tendances.

4.3 Early Warning System (EWS)

Chaque année l'APFACA, l'Association Royale des Meuniers Belges (ARMB) et l'Association de négociants en céréales et autres produits agricoles (Synagra) publient une série de rapports sur les concentrations en mycotoxines dans les céréales immédiatement après la récolte.

Le programme couvre les céréales suivantes: l'orge, l'avoine, le blé, le triticale, l'épeautre et le maïs, essentiellement d'origine belge ou en provenance de nos pays voisins. L'APFACA peut compter sur ses affiliés pour la transmission des résultats des analyses.

Un **premier rapport**, publié en septembre, était le résultat d'un contrôle ciblé en vue de détecter la présence de **mycotoxines** dans l'orge, l'avoine, le blé, le triticale, le seigle et l'épeautre. En 2015, pas moins de 284 échantillons ont été prélevés immédiatement après la récolte (par rapport à 246 en 2014). Le nombre plus élevé d'échantillons prouve que la conscientisation a augmenté. Les résultats des analyses ont ensuite été comparés avec les normes ou les valeurs recommandées (pour le feed et le food).

Pour ce qui est du déoxynivalénol (DON) aucun échantillon ne contenait une teneur supérieure à 1.000 ppb. La teneur maximale retrouvée était de 796 ppb (un échantillon d'épeautre d'origine belge, destiné au feed). La valeur maximale retrouvée dans le froment étant de 253 ppb (origine allemande, destination food). En ce qui concerne le zéaraléon (ZEA), la teneur maximale retrouvée n'a pas dépassé les 87,1 ppb (échantillon d'orge en provenance du Nord de la France avec destination feed), alors que la valeur maximale recommandée pour les céréales (et produits à base de céréales) est de 2.000 ppb (Recommandation 2006/576). La norme pour les denrées alimentaires (Règlement 1881/2006) est de 100 ppb.

Les teneurs en Aflatoxine B1, Fumonisine B1 et Fumonisine B2 étaient toutes inférieures à la limite de détection. Pour finir, la valeur maximale retrouvée pour la somme de T-2 en HT-2 étant de 215,2 ppb (échantillon d'avoine d'origine belge avec destination feed). La teneur maximale retrouvée dans le froment s'élevait à 51.3 ppb (destination feed), et 48.8 ppb pour l'épeautre (destination feed). Bref, les résultats de la récolte 2015 étaient en général inférieurs aux résultats 2014. Le niveau de contamination peut donc être considéré comme étant bas. (tout comme les résultats des [analyses pré-récolte](#) publiés fin juillet/début août). Il convient d'attirer l'attention sur le risque d'une éventuelle augmentation de la teneur en mycotoxines lors du stockage. Les données reprises dans le [rapport](#) donnent uniquement une idée des "mycotoxines de champ" (au moment de la récolte).

[Les résultats](#) des analyses de la **récolte de maïs** ont été rassemblés dans un **deuxième rapport** (publié en décembre). Il en est ressorti que la **contamination était plus faible** par rapport à l'année dernière. Ceci s'explique par les conditions météorologiques relativement favorables pendant la floraison. L'année dernière, 46 % des valeurs du **déoxynivalénol (DON)** se situaient en-dessous de 1.000 ppb, ce pourcentage a augmenté jusqu'à 75 % cette année. Les valeurs maximales mesurées étaient donc nettement plus basses que l'année dernière. 9 analyses dépassaient la norme pour le food (pour autant que ce soit pertinent pour le maïs). La médiane pour le maïs belge était légèrement plus basse que l'année dernière, pour le maïs français la médiane était nettement plus

basse. Pour le **zéaralénon (ZEA)**, les **valeurs mesurées étaient inférieures** : 95 % des résultats étaient en-dessous de 350 ppb par rapport à 76 % l'année passée. Seules trois teneurs dépassaient la norme pour le food. La teneur maximale détectée dans le maïs belge était 65 % plus basse par rapport à l'année passée et même 75% plus basse pour le maïs français. La conclusion étant que la **contamination par les différentes mycotoxines est très faible pour la récolte 2015**. Il n'y a pas de problèmes pour l'aflatoxine B1 et T2 et HT2, tandis que pour les fumonisines B1 et B2 des valeurs supérieures à celles de l'année dernière ont été enregistrées dans le maïs français, bien que sans être alarmantes (largement en-dessous des valeurs indicatives). Aucun dépassement des valeurs indicatives (telles que reprises dans la recommandation 576/2006) n'a pas été noté. En général, des valeurs moyennes plus basses (sans pointes élevées) ont été retrouvées par rapport à l'année passée, mais la vigilance reste de mise. Comme mentionné plus haut, le rapport couvre surtout les céréales d'origine belge ou en provenance de nos pays voisins. L'APFACA rêve de mettre en place une initiative analogue à l'échelle internationale.

Nous tenons à ajouter que l'APFACA contribue également aux **contrôles mis en place pour détecter la présence de mycotoxines avant la récolte**. Sous la tutelle du "Conseil de Filière Wallonne Grandes Cultures CFGC-W" et en collaboration avec les différents centres de recherche dans le Nord et le Sud du pays (Inagro: Beitem, UGent, CRA-W:Gembloux, les services agricoles de la Province de Liège, l'Unité de Phytotechnie de ULg-Gembloux Agro Bio Tech, le CARAH à Ath), une centaine de champs d'essais (champs de blé) sont suivis de près en Belgique (prélèvement d'échantillons et analysés) permettant de définir le niveau de contamination et le risque de présence de déoxynivalenol (DON). La rapport parle pour le DON d'un niveau de contamination inférieur par rapport à 2014 et comparable avec l'année 2013. Pour l'année de récolte on s'attendait à un niveau de risque limité ou modéré en ce qui concerne la présence des fusariotoxines.

4.4 Groupes de travail HACCP et Prémélanges

Le caractère dynamique des plans d'échantillonnage et des analyses des dangers demande **une mise à jour régulière**. Les adaptations sont apportées en concertation avec le Groupe de travail HACCP (Hazard Analysis of Critical Control Points) et le Groupe de travail Prémélanges. Les experts se réunissent 4 fois par an pour se pencher sur les dépassements récents, les mises à jour requises des analyses des dangers, l'évaluation de nouvelles matières premières, les protocoles d'analyse, les résultats d'analyses, l'inventarisation des matières premières utilisées, l'élaboration et le suivi des plans d'échantillonnage, la législation,...



4.5 10 ans de *tracking & tracing* dans le secteur de l'alimentation animale

L'APFACA a réalisé, en concertation avec l'Université de Gand, une étude sur la traçabilité dans le secteur des aliments composés. Une enquête similaire avait déjà été menée en 2002, une actualisation s'imposait donc. 57 entreprises ont collaboré à l'étude. Il en est ressorti que le secteur a fait de grands progrès. Nous vous signalons déjà quelques faits marquants (dans le courant de 2016 nous espérons pouvoir fournir plus de détails). 70% des entreprises sont capables de tracer, dans l'heure, les matières premières (et le numéro du lot des aliments dans lesquelles elles ont été ajoutées). Au total 77% des entreprises fournissent, dans l'heure, la liste des clients qui ont acheté des aliments fabriqués à partir du lot concerné. Toutes les entreprises contrôlent minutieusement l'ordre de production. L'étude démontre que l'augmentation de l'automatisation dans les entreprises a eu un impact positif sur la traçabilité.

4.6 Ovocom asbl

OV@COM La Plate-forme de concertation de la filière 'alimentation animale' (Ovocom) fut créée en 2001. L'APFACA a été dès le début étroitement impliquée dans les activités d'Ovocom. Depuis le 15 mai 2013, Yvan Dejaegher, Directeur général de l'APFACA, est président d'Ovocom. Son mandat (de 3 ans) expire en 2016. Un nouveau président sera donc élu en mai de cette année. Conformément au système de rotation, c'est à l'industrie alimentaire de proposer un candidat.

Ovocom est la Plate-forme de concertation des associations professionnelles dont les membres (entreprises) sont actifs dans la filière 'alimentation animale'. Avec cette approche verticale, Ovocom veut **contribuer à la production d'aliments pour animaux sûrs**. L'objectif d'Ovocom est donc de mettre à la disposition des entreprises de la filière 'alimentation animale' un système fiable, crédible et abordable qui doit garantir la sécurité des aliments pour animaux. C'est pourquoi Ovocom est gestionnaire du FCA, un schéma de certification pour les aliments pour animaux. En 2005, Ovocom a publié la première version de son [Guide de l'Autocontrôle Alimentation Animale](#) (G-001).

Ovocom attache une grande importance à la communication. Sur le [site web d'Ovocom](#) vous retrouvez des informations utiles, par exemple à propos du **fonctionnement international** de la Plate-forme ainsi que des bulletins d'informations, destinés aux participants FCA. Ces bulletins contiennent des informations sur les activités d'Ovocom et sur d'autres secteurs. Le site web contient également un programme annuel de formations (formations thématiques, formations générales de base sur le FCA ou sur la législation animale). Ces formations sont utiles pour les auditeurs internes débutants et pour les responsables qualité.

4.6.1 GMP devient FCA



Feed Chain Alliance
Together for safety and quality

En date du 21 mai 2015, Ovocom a présenté le **nouveau nom et logo** de son standard de qualité: Feed Chain Alliance.

Dès le départ, OVOCOM a toujours plaidé en faveur de l'interchangeabilité du système au niveau international. Nous sommes considérés comme un partenaire européen fiable et comme un centre de connaissances. Le Règlement GMP a donc évolué en un système de sécurité et de qualité des aliments pour animaux internationalement accepté et respecté. Il est donc grand temps de valoriser ce contexte international et l'approche verticale! C'est pourquoi Ovocom a décidé d'encore mieux faire progresser le Règlement GMP sous un nouveau nom et avec un nouveau logo. Ce changement de nom marque **une nouvelle étape importante dans la stratégie d'Ovocom**: renforcer le fonctionnement national et consolider les ambitions internationales. Valeur ajoutée pour toutes les entreprises adhérentes à ce système : le standard Feed Chain Alliance se positionne de manière encore plus compétitive au niveau international en conjuguant qualité et sécurité des aliments pour animaux : **together for safety and quality** !

4.6.2 Ovocom lance un nouveau site web

Quelques mois après le lancement du Feed Chain Alliance (l'ancien GMP), Ovocom a poursuivi sur sa lancée en **inaugurant un tout nouveau site**. Les groupes cibles différents (entreprises, organismes de certification, laboratoires ou consommateurs) y retrouvent immédiatement toutes les informations pertinentes.

Le nouveau site web a été spécifiquement adapté aux smartphones et aux tablettes. Curieux? Partez à sa découverte sur www.ovocom.be.



4.6.3 Guide Autocontrôle Alimentation animale – Nouvelle version

En mai 2014, l'AFSCA a approuvé la **version 2.2** du Guide Autocontrôle alimentation animale (G-001). Ceci signifie que dès fin décembre 2014, tous les contrôles doivent être réalisés conformément à la nouvelle version G-001. Les modifications résultent notamment de l'ajout du document 'AT-14 : Valeurs-cibles pour aliments médicamenteux' au Guide autocontrôle.

Il est d'application pour les fabricants belges d'aliments médicamenteux concernés par [la convention relative aux aliments médicamenteux](#).

Un autre document actualisé, le document 'AT-01 : Législation', a également été intégré à la nouvelle version du Guide autocontrôle. Le document a récemment été scindé en deux parties. La première consiste en un document général sur la législation sectorielle alors que la deuxième est composée d'annexes, reprenant la législation européenne d'une part et la législation belge d'autre part.

Enfin, le document 'CC-00 – Prescriptions pour la certification' a été modifié. Lorsqu'une entreprise réalise uniquement des activités de négoce et lorsque celles-ci concernent seulement l'achat de produits primaires non transformés qui, par la suite, sont vendus à des éleveurs, alors une fréquence triannuelle s'applique. Par cette modification, la fréquence d'audit est en harmonie avec la fréquence d'audit comme prescrite par le guide G-014 (industrie de transformation et négoce des pommes de terre, fruits et légumes).

4.6.4 FCA Alimentation animale et Guide Autocontrôle Alimentation animale – Equivalence

Le Guide Autocontrôle Alimentation animale (G-001) contient toutes les **exigences légales** que les entreprises doivent respecter. Le standard FCA contient en outre une série d'exigences extra-légales, qui sont considérées comme étant essentielles à la production d'aliments sûrs. Le Guide Autocontrôle Alimentation animale (G-001) et le standard FCA sont régulièrement mis à jour.

En 2015, l'AFSCA a reconnu **l'équivalence entre le FCA et le Guide Autocontrôle Alimentation animale (G-001)**. Si les conditions requises sont remplies, les entreprises qui détiennent un certificat FCA recevront automatiquement un certificat pour le Guide Autocontrôle, étant donné que les exigences du 'Guide Autocontrôle Alimentation animale' sont entièrement contenues dans les documents de la série A du standard 'Feed Chain Alliance' (FCA) (avant le GMP Aliments pour animaux). Dans le cadre de l'équivalence des deux référentiels, une série de conditions doivent être respectées. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur le [site web d'Ovocom](#).

4.6.5 International

4.6.5.1 EFISC

Dans le courant de 2014, Ovocom et EFISC ont signé un accord de reconnaissance mutuelle relatif à leurs standards de qualité (GMP Alimentation animale en EFISC Code). EFISC est le **système européen de qualité pour les entreprises de trituration d'oléagineux et pour l'industrie de l'amidon**.

Le champ d'application de cet accord d'interchangeabilité se limite aux matières premières des aliments pour animaux mentionnées sur le certificat EFISC et fabriquées par les fabricants des secteurs suivants:

- Huile végétale et tourteau
- Production d'amidon

En 2015, un autre document sectoriel relatif aux co-produits de l'industrie des biocarburants a été évalué dans le cadre de cet accord. Jusqu'à ce jour, ce document n'a pas encore été ajouté à l'accord de reconnaissance mutuelle.

Dans le cadre de cette interchangeabilité, et suite à la demande notamment d'OVOCOM, EFISC a introduit un système d'audits inopinés qui est entré en vigueur le 15 février 2015. Outre l'audit annuel annoncé, toutes les entreprises certifiées EFISC participeront au programme d'audits inopinés. Deux options sont possibles pour les entreprises EFISC :

- RANDOM : chaque année, les organismes de certification sélectionnent au hasard 5% des entreprises certifiées EFISC pour y effectuer un audit inopiné ;
- MANDATORY : un audit inopiné obligatoire par cycle de certification (c'est-à-dire tous les 3 ans).

Pour les entreprises certifiées EFISC qui livrent aux entreprises qui sont certifiées FCA, c'est toujours le programme «MANDATORY» qui s'applique.

4.6.5.2 AIC

En 2015, AIC et Ovocom ont signé un nouvel accord d'interchangeabilité pour la reconnaissance mutuelle entre les standards UFAS/ FEMAS / TASCC et FCA (l'ancien GMP) et ce pour une période de 4 ans.

4.6.5.3 GMP+

L'accord de reconnaissance mutuelle entre OVOCOM et GMP+ International a été revu et complété par la mise en place d'un système d'audit inopiné au niveau des entreprises certifiées GMP+ FCA. Un plan d'action concret a été proposé.

Ovocom, AIC, QS et GMP+ International s'occupent également de l'harmonisation des conditions d'achat existantes.

4.6.5.4 Livraison directe d'aliments aux éleveurs de bétail laitier des Pays-Bas

A partir du premier janvier 2016, de nouvelles exigences seront applicables à tous les fournisseurs d'aliments pour animaux livrant aux éleveurs laitiers des Pays-Bas. Les noms des fournisseurs concernés seront publiés sur une « [liste blanche](#) ».

Ovocom mène dès 2015 des entretiens intensifs avec l'industrie laitière aux Pays-Bas en vue d'arriver à un accord sur la fixation de ces exigences.

Le 30 décembre 2015, la NZO (Nederlandse Zuivel Organisatie – l'Association professionnelle néerlandaise de l'industrie laitière) a confirmé que les entreprises certifiées FCA répondent aux critères imposés par les systèmes de sécurité alimentaire reconnus (première exigence), pourvu qu'un certain nombre d'accords soient respectés.

Dès le premier janvier 2016, les entreprises certifiées FCA qui livrent directement leurs aliments pour animaux à des éleveurs laitiers néerlandais et qui répondent à toutes les exigences d'OVOCOM, seront reprises sur la liste blanche des fournisseurs via OVOCOM, pourvu que les exigences en matière de responsabilité de produit et de soja durable soient respectées.

L'interchangeabilité totale devrait être confirmée d'ici le premier juillet 2016.

4.6.5.5 Ketenborging.nl

Ketenborging.nl est une initiative du groupe de travail néerlandais 'Taskforce Voedselvertrouwen'. Ce groupe de travail a établi des critères pour les référentiels privés de sécurité alimentaire et de qualité en consultation avec la Nederlandse Voedsel- en Warenautoriteit (NVWA), l'autorité néerlandaise pour les aliments et les biens. OVOCOM a adhéré à cette initiative Ketenborging.nl afin de faire reconnaître le Standard Feed Chain Alliance en tant que « référentiel de qualité accepté ».

4.6.5.6 ISO 22000

ISO 22000 est un standard international qui décrit les exigences imposées aux systèmes de gestion de la sécurité alimentaire. Ce standard s'applique aux entreprises dans le monde entier et a été développé par l'Organisation Internationale de Normalisation. En 2014, un groupe de travail a été créé, chargé de l'élaboration d'une spécification technique (ST) 'Feed' dans le cadre de ce standard (ISO/TC34/SC17 WG9). En 2014, OVOCOM était désignée en tant qu'expert pour y représenter le Bureau belge de Normalisation (NBN). En 2015, Ovocom a continué à participer activement aux réunions de ce Groupe de travail 9. Lors de la dernière réunion, tous les commentaires reçus ont été traités et un document final a été rédigé. La publication du texte final est prévue pour 2016.

4.6.5.7 GBP AC (Oqualim)

En 2014 Ovocom a établi une **check-list** facilitant la réalisation d'audits combinés pour FCA – GBP AC. En France, plusieurs fabricants d'aliments composés disposent à la fois d'un certificat GBP AC (Oqualim) et d'un certificat FCA. Afin de simplifier les audits combinés et de réduire les charges administratives, Ovocom met à disposition une [check-list spécifique](#) visant à la certification conjointe des deux standards.

En 2015, Ovocom a poursuivi ses entretiens avec Oqualim (le gestionnaire du cahier de charges GBP AC et du plan d'échantillonnage français pour l'industrie des aliments composés pour animaux). Oqualim souhaite obtenir un accord relatif à l'interchangeabilité de son standard avec le standard d'Ovocom, mais l'approche française, qui est très différente de l'approche belge, reste à ce jour un obstacle. Ovocom part d'une approche verticale, avec une certification FCA couvrant toute la chaîne des aliments pour animaux, tandis que l'approche française est une approche horizontale par maillon.

4.6.5.8 QS

Ovocom et QS ont étendu leur accord de reconnaissance mutuelle l'année dernière. Par l'extension de l'accord d'interchangeabilité, OVOCOM et QS acceptent de reconnaître mutuellement leur approche 'Private labelling'. En 2014, un nouveau scope 'Private labelling' (code 74) a été intégré dans le référentiel QS. Concrètement cela signifie qu'une entreprise A peut conclure un contrat avec une autre entreprise pour la production de produits qui seront par la suite mis sur le marché (dans le système QS) par l'entreprise A en son propre nom ou sous sa propre marque. Pour ce faire, l'entreprise A doit également être certifiée QS.

Les entreprises certifiées 'GMP Aliments pour animaux' qui sont dans ce cas et qui sont reprises dans la base de données QS (pour la commercialisation de produits auprès de clients QS) peuvent désormais introduire une demande scope 'Private labelling'.

En 2015, Ovocom et QS ont élaboré conjointement une liste des combustibles interdits dans le séchage direct.

4.6.5.9 Pastus+

Certaines entreprises certifiées FCA fournissent des aliments pour animaux à des clients autrichiens. Dès lors, Ovocom veut veiller à ce que ces entreprises puissent opérer facilement (sans devoir payer de frais supplémentaires) dans le modèle autrichien. Au cours de l'année écoulée, Ovocom a eu des entretiens réguliers avec des représentants d'AMA (AgraMarkt Austria). Cette organisation autrichienne existe depuis 1993 et est comparable à l'APAQ-W et au VLAM belges. L'Autriche a initié la réflexion sur le secteur de l'alimentation animale bien après la Belgique (2006). En effet, le volet 'transport' n'a été ajouté que très récemment. AMA était impressionnée par l'approche belge. Un accord provisoire, courant jusque fin 2016, a déjà été engrangé. L'objectif est de parvenir à un accord définitif d'ici fin 2016.



4.6.5.10 Communication obligatoire à Ovocom: modifications - Gestion d'incidents et de crises

Une gestion efficace d'incidents et de crises est essentielle pour garantir la sécurité alimentaire et préserver la confiance au sein de la chaîne de l'alimentation animale. Des mesures appropriées sont prises sans tarder en vue d'atténuer ou de prévenir les effets négatifs. Une bonne communication entre les entreprises FCA et Ovocom s'impose.

Début 2015, en concertation avec les autres gestionnaires de référentiels feed internationaux, Ovocom a lancé une nouvelle plate-forme d'échanges d'information: l'International Crisis Journal.pour la gestion et l'enregistrement des incidents et des crises internationaux impliquant plusieurs gestionnaires. Autrement dit, un système harmonisé d'échanges d'information s'impose.

Afin de clarifier les exigences relatives aux flux d'informations, un nouveau document FCA a été rédigé ('BT-17: Gestion d'incident et de crise : communication à OVOCOM et à l'organisme de certification'). Ces exigences sont applicables à toutes les entreprises certifiées FCA. Ce document leur permet, par exemple, de déterminer, à l'aide d'un arbre de décision, si un incident doit obligatoirement être notifié à OVOCOM ou à l'organisme de certification.

4.6.6 Plate-forme la gestion de crises internationales

Les gestionnaires des référentiels Ovocom, AIC, GMP + Int. et QS ont lancé une nouvelle plate-forme pour la gestion et l'enregistrement des incidents et crises à caractère international, c'-à-d. celles qui affectent plusieurs gestionnaires de référentiels.

La plate-forme devrait contribuer à une meilleure collaboration entre les gestionnaires des référentiels. La reconnaissance des incidents et des situations de crise au sein d'une seule plate-forme permettrait un meilleur échange d'informations entre les gestionnaires, ce qui aurait comme avantage, la mise en place plus rapide de mesures appropriées (visant à prévenir ou à limiter les conséquences néfastes).

4.7 Assurance responsabilité du produit et recall

Le cabinet du maître Schuermans et du Prof. Van Schoubroeck a réalisé une étude comparative des différentes polices "responsabilité du produit & recall" sur le marché. L'assurance que l'APFACA a négociée avec Van Breda est en fait complémentaire à la RC après livraison. L'assurance de l'APFACA couvre également les propres produits, le recall imposé par les autorités (comme mesure de prévention par exemple) et toutes les contaminations (sauf les exportations vers les Etats-Unis et la manipulation génétique). Chaque fabricant doit donc déterminer pour lui s'il souhaite s'assurer contre un recall des autorités et si la RC après livraison donne une couverture suffisante. La vigilance est évidemment de mise. L'étude comparative peut être consultée par les affiliés de l'APFACA.

D'après les experts indépendants, l'assurance de l'APFACA est une assurance sur mesure, très large, offrant une couverture totale des contaminations.

4.8 AFSCA (Comité consultatif)

L'APFACA s'entretient régulièrement avec l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA). L'APFACA siège dans le Comité Consultatif et le Comité d'audit interne. En cas d'incidents, de nombreuses rencontres ont lieu. Ces réunions sont toujours suivies d'un debriefing, durant lequel une liste d'actions est établie. Les résultats sont évalués par après.



4.8.1 Rapport des activités 2014

Herman Diricks, administrateur délégué de l'Agence alimentaire depuis mai 2014, a donné un aperçu des [activités réalisées en 2014](#) par l'AFSCA.

Outre l'objectif principal, la sécurité de la chaîne alimentaire, l'AFSCA s'est concentrée en 2014 sur d'autres **grands objectifs stratégiques**, à savoir:

- une chaîne alimentaire plus sûre
- des contrôles qualitatifs de haut niveau
- la simplification administrative
- l'attention pour la spécificité des indépendants, des micro-entreprises et des PME

En 2014, l'AFSCA a également misé sur:

- l'obtention d'un engagement de résultat (des entreprises)
- le soutien des petites entreprises
- les activités d'exportation
- l'accompagnement des entreprises
- la mise à disposition d'informations et la lutte contre la fraude et les gaspillages alimentaires

La rapport des activités fait état des plans d'échantillonnage élaborés dans le cadre des exportations. Dans ce contexte, l'APFACA a, en concertation avec l'AFSCA, élaboré des plans d'échantillonnage pour l'exportation vers la Macédoine, la Russie, la Biélorussie et le Kazakhstan.

Le rapport des activités de l'ASFCA est désormais disponible sous une version 'site web'. Cette version donne un aperçu clair des rubriques, ce qui permet de retrouver les informations plus facilement. La rubrique [Echantillonnages et analyses](#) contient un aperçu des analyses d'aliments pour animaux par paramètre, ensemble avec le pourcentage des conformités et non-conformités.

Grâce au plan d'échantillonnage détaillé de l'APFACA, approuvé par le Comité permanent scientifique de l'AFSCA, l'Agence alimentaire a consenti à adapter ses contrôles officiels dans la chaîne des aliments pour animaux. Le programme des analyses des matières premières se limite désormais aux contrôles de mycotoxines, de métaux lourds, de résidus de pesticides, etc.

4.8.2 Publication des résultats d'inspection B2C

Pour répondre à la demande récurrente d'être plus transparente, l'AFSCA publie, depuis juillet 2015, les **résultats des inspections** réalisées chez les opérateurs qui vendent des denrées alimentaires au consommateur final (opérateurs du secteur B2C (Business to Consumer)).

L'Agence a choisi une méthode alternative de publication, basée sur un système de scores (qui donnent au consommateur une indication du niveau d'hygiène et de sécurité alimentaire des opérateurs dans le secteur de la distribution).

L'AFSCA reçoit beaucoup de demandes d'opérateurs individuels pour avoir accès aux résultats des contrôles officiels. Dans le cadre de la transparence de l'administration, l'AFSCA est obligée de mettre les résultats à la disposition des opérateurs. Un [formulaire de demande](#) est disponible sur le site web de l'AFSCA. Après avoir complété le formulaire, l'opérateur sera invité à l'Administration centrale de l'Agence à Bruxelles où il pourra consulter les résultats les plus récents des inspections et des analyses individuelles.

4.9 AFSCA (Comité d'audit interne)

L'APFACA représente le Comité Consultatif au sein du Comité d'audit de l'AFSCA. Consultez le site web de l'AFSCA pour en savoir plus sur le Comité d'audit.

5 Qualité

L'APFACA participe "activement" à différents cahiers des charges 'qualité' belges, comme:

- Belbeef: Conseil consultatif et Conseil d'administration *Belbeef new style*
- Belplume: Conseil d'administration
- Belpork: Conseil d'administration et sous-présidence
- QFL (qualité filière lait): Comité consultatif
- Vegaplan: Conseil d'administration & secrétariat
- HFA: plan d'échantillonnage

Dans le contexte des cahiers des charges, il est important de faire entendre le point de vue des fournisseurs et de défendre les intérêts de l'industrie des aliments composés pour animaux.

5.1 Cahier des charges générique viande bovine

Belbeef est le label générique soutenu par Carrefour, Colruyt et Delhaize ; d'autres commerces de détail se sont désormais ajoutés : CORA, MATCH, SPAR et LIDL. La **reconnaissance générale** semble en bonne voie. Le financement de la structure verticale doit également être modifié.



Belbeef a déménagé. Depuis juillet 2015, Belbeef partage ses bureaux avec Vegaplan et Codiplan. Le plan d'échantillonnage 2015 doit encore être adapté au financement qui a maintenant été clôturé. En outre, un accord interprofessionnel relatif aux modalités des financements du cahier des charges générique viande bovine a été signé en 2015.

Belbeef new style part du principe que chaque maillon doit assumer sa propre responsabilité en matière de sécurité alimentaire. Un autre principe honoré est le recours à **un cahier des charges unique** pour la viande bovine. Ce cahier des charges contient toutes les exigences auxquelles un produit doit répondre avant d'être mis sur le marché. Toutes les exigences supplémentaires doivent être récompensées et peuvent être certifiées par l'organisme de certification (OCI) de l'opérateur (autrement dit, d'autres audits sans valeur ajoutée, réalisés par d'autres OCI, ne sont pas nécessaires).

Le Cahier des charges générique viande bovine (CGVB) ne contient pas l'exigence d'aliments composés végétaux. La grande distribution demande à l'APFACA de maintenir son cahier des charges végétal. La liste des fabricants certifiés pour le cahier des charges végétal est consultable sur notre site web sous la rubrique [Cahiers des charges](#).

5.2 Belpork

L'APFACA assume la présidence de Belpork depuis août 2015 et essaie, en cette qualité, de mener à bien les activités de Belpork.

5.2.1 Registre AB

Depuis le premier janvier 2014, les exploitations de porcs agréées Certus sont obligées d'enregistrer (ou de faire enregistrer) les antibiotiques utilisés.

L'éleveur porcin reste responsable de l'exactitude des données, mais ce sont les fournisseurs qui sont tenus d'enregistrer les données. Les fournisseurs, ce sont les vétérinaires ou les fabricants d'aliments composés (aliments médicamenteux). Il a été décidé de faire appel à l'unité scientifique d'AMCRA pour le traitement des données.

En décembre 2014, chaque éleveur porcin participant au système a reçu son premier rapport d'entreprise couvrant le premier semestre 2014 (un benchmark, une analyse comparative entre les résultats individuels et les résultats moyens du secteur). Un deuxième rapport a été publié en mai-juin 2015. Ce dernier donne un aperçu des **antibiotiques enregistrés en 2014**. Les rapports pourront être consultés par le biais du portail pour fournisseurs.

Un troisième rapport a entretemps été finalisé. Le rapport donne un aperçu des antibiotiques utilisés par troupeau (pour les catégories animales présentes) et compare les entreprises par rapport à un standard. Outre la rédaction de rapports d'entreprise, le Registre AB veut établir des rapports sur mesure des Cabinets vétérinaires participants. Les rapports se veulent non seulement informatifs mais aussi comparatifs: comparer le comportement des différents cabinets en matière de prescription d'antibiotiques. L'unité scientifique d'AMCRA se penche sur une première analyse des données enregistrées dans le Registre AB en 2014. L'objectif est d'examiner les différentes manières d'analyse.

Une campagne sera lancée pour stimuler les éleveurs porcins et les fournisseurs à examiner les résultats en détail.

Belpork cherche maintenant à élargir le système d'enregistrement AB à toutes les exploitations porcines. Reste à mettre en place un système de financement pour les autres espèces animales (en premier lieu les volailles). L'initiative à cet égard a été entreprise par Belpork en concertation avec Belplume. Des contacts ont été établis avec la QFL en vue d'un accord de collaboration.

A ce jour, les entretiens avec l'AFSCA et l'AFMPS sont en cours visant à harmoniser au maximum les efforts venant du secteur privé avec les actions entreprises par les autorités publiques (SANITEL-MED).

5.2.2 QS

D'ici fin 2015, un nouvel accord sera signé avec *Qualität und Sicherheit (QS)* (exportation de porcins vers l'Allemagne). Les préparatifs sont en cours pour que toutes les exigences soient remplies (par exemple, le transport).

La collaboration a été évaluée très positivement.

Les deux systèmes de qualité veulent être les pionniers dans certains domaines: l'enregistrement des antibiotiques, la qualité de la viande de porc, les contrôles strictes et le feedback destiné aux entreprises participantes afin de réaliser du progrès. Le projet 'bien-être animal' dont QS s'occupe actuellement, a été bien accueilli en Allemagne. QS cherche maintenant une manière de donner plus d'ampleur au projet. Il a été décidé de prolonger d'un an l'interchangeabilité entre QS et Belpork. Les deux systèmes continuent leur échange intensif de données. Belpork examine en interne comment suivre le système allemand.

5.2.3 Cahier des charges de qualité

Depuis janvier 2016 **le nouveau cahier des charges de Belpork** est disponible en ligne. Le nouveau cahier des charges contient e.a. les directives applicables à la production, au transport, au traitement et à la manutention de porcs et de viande de porc au sein du label de qualité Certus. Le cahier des charges contient en outre les points suivants:

- Les exigences imposées aux aliments pour porcs (p. 4)
- Les règles en matière de prescription d'aliments médicamenteux contenant des antibiotiques, de l'oxyde de zinc (ZnO) et des agents antibactériens (p. 6)
- Les règles pour le mélange uniforme d'un prémélange médicamenteux enregistré dans un aliment composé au moment de la livraison dans l'entreprise agricole (p. 7)
- L'enregistrement des médicaments pour animaux et des aliments médicamenteux pour porcs d'engraissement dans le registre des médicaments (p. 8)

Vous voulez en savoir plus? Consultez la version complète du cahier des charges via le lien suivant : Certus-info.be > [Cahier des charges Certus/Règlement Certus](#).

5.3 Belplume



En 2002, les maillons de la filière poulets de chair ont décidé de concert de créer Belplume. En 2009, le secteur des poulets de chair et l'industrie des poules pondeuses ont décidé de lancer un système de qualité belge uniforme. L'APFACA représente le secteur des aliments composés, dans le Conseil d'administration, l'Assemblée générale et le Comité du conseil de Belplume.

Après une période de vide administrative, Belplume a recruté (en 2015) une nouvelle secrétaire à temps partiel (Liesbeth Pluym). Le recrutement a eu lieu en concertation avec BELPORK et a été conclu sous la coupole du VLAM. En 2015, les premières adaptations ont été apportées au niveau du contenu des cahiers des charges BELPLUME (le cahier des charges des poulets de chair est traité en priorité). Le site web mérite également d'être renouvelé (travail à réaliser encore / le budget est prévu). En 2015, Belplume a donné un coup de pouce à sa collaboration avec BELPORK (collecte des données concernant les antibiotiques destinés aux volailles). Le module "volailles" du Registre AB sera développé dans le courant de 2016 (dans ce contexte, Belplume a créé un groupe de travail spécifique, dont fait partie l'APFACA). L'unité scientifique d'AMCRA s'occupera du traitement des données. Pour mener à bien toutes ces activités, BELPLUME sera obligé de recruter un nouveau collaborateur. Pour finir, la composition des différents comités de conseil (Poulets de CHAIR + poules PONDEUSES) a été adaptée (en vue de l'actualisation du cahier des charges).

5.4 Codiplan/Vegaplan



Les asbl Codiplan et Vegaplan viennent de publier un [nouveau folder](#), qui donne une réponse aux questions de base relatives à la **certification et à l'autocontrôle**. Les lecteurs y retrouvent plus d'informations: Qu'est-ce que l'autocontrôle? Qu'est-ce qu'un guide sectoriel? Quels sont les avantages d'être certifié? Comment préparer un audit? Comment réaliser un audit combiné? Quels sont les organismes de certification reconnus? Le folder est déjà disponible en ligne sous la rubrique [Publications et média](#) du site de Vegaplan.

En octobre 2014, l'AFSCA a **reconnu l'équivalence entre le Standard Vegaplan** (version 1.1 dd 06.10.2014) **et le Guide sectoriel pour la production primaire G-040** (module A 'Production végétale' et B 'Fourrage grossier' – version 1.1 dd 30.10.2013). Ceci constitue bien évidemment une étape importante dans la simplification administrative des certificats octroyés dans la production primaire végétale. La demande d'un certificat séparé pour le Guide sectoriel (et facture supplémentaire de l'OCI) appartient donc désormais au passé! Pour autant que toutes les activités végétales de l'exploitation soient couvertes par le certificat du Standard Vegaplan, l'agriculteur peut, avec ce certificat, bénéficier:



- du bonus de la contribution payée annuellement à l'AFSCA
- de la réduction de la fréquence d'inspection de l'AFSCA

En janvier 2015, Vegaplan a publié une **nouvelle version de son cahier des charges**. Celle-ci contient des exigences en matière de durabilité ainsi que des exigences régionales en matière de pesticides (Integrated Pest Management). Le nom du cahier des charges a également changé: la 'Gestion Intégrale de la Qualité de la Filière (GIQF)' deviendra 'le Standard Vegaplan'. Le Conseil d'administration de Vegaplan a décidé de recourir à de nouveaux canaux de communication, comme un film de promotion dans lequel des représentants des différents secteurs témoignent de la valeur

ajoutée des produits végétaux certifiés d'une part et des exigences de durabilité pour le producteur d'autre part.

L'interchangeabilité entre Codiplan-Plus et QS est un fait accompli. Ceci signifie que l'enregistrement AB est désormais obligatoire. Codiplan entamera les entretiens en mai 2015 en vue de prolonger l'accord de reconnaissance mutuelle. Depuis juillet 2015, Codiplan et Vegaplan ont déménagé et partagent leurs bureaux avec Belbeef.

5.5 QFL

La **nouvelle version du cahier des charges QFL** (version 7) est entrée en vigueur en janvier 2014. Les documents suivants ont été transmis au Conseil consultatif:



- Exemple de 'monitoring de la durabilité', à compléter par l'éleveur de bétail laitier
- La brochure "Monitoring de la durabilité de la production laitière"
- Le Cahier des charges - Version 7 (cf. www.qfl.be)

Un nouveau module G 'Monitoring durabilité' a été ajouté. Ce module comprend 1 point – contrôle administratif – une gradation: A2. Le producteur indique dans la checklist "Monitoring de la Durabilité de la Production Laitière" les points supplémentaires appliqués dans son exploitation (outre les points repris dans le cahier des charges QFL) et en fournit la preuve. La checklist complétée doit être signée.

Le module G 'Monitoring durabilité' est le résultat du travail réalisé par le "Taskforce Durabilité" (CBL– Agrofront). Il s'agit d'une inventarisation grâce à laquelle le secteur peut prouver les progrès réalisés en matière de durabilité. La participation à cet inventaire est obligatoire, mais le choix des initiatives de durabilité est libre. L'inventaire veut non seulement informer mais également motiver à prendre de nouvelles initiatives. Le producteur décide lui-même quelles initiatives il prendra. Le nombre d'initiatives n'a aucune influence sur l'obtention du certificat QFL. **La version 8** est actuellement en cours de préparation.

5.6 Plate-forme gestionnaires des cahiers des charges

Des entretiens sont en cours en vue d'une meilleure **collaboration entre les différents cahiers des charges**. Au niveau de la production primaire, des synergies semblent évidentes entre les différents cahiers des charges. Tant pour Vegaplan, que pour Codiplan, Belpork, Belplume, ou encore Belbeef, la production primaire est confrontée à des cahiers des charges, des organismes de certification, des logiciels à développer, etc. Il s'agit de points communs, qui se prêtent à une meilleure collaboration, avec comme résultat une simplification et une plus grande efficacité.

Certains systèmes de qualité regroupent aussi d'autres maillons de la chaîne alimentaire. Une plate-forme plus large pourrait aider à déceler d'éventuelles synergies.

Les "founding fathers" (les personnes qui dès le début étaient en faveur d'une meilleure efficacité) se trouvent face à un grand défi : donner suffisamment d'ampleur au projet d'harmonisation des systèmes existants.

6 Société

6.1 Réduction des antibiotiques

6.1.1 Plan d'action de l'APFACA visant à réduire l'utilisation des antibiotiques

L'APFACA a mis sur pied un Plan d'action pour réduire l'utilisation d'antibiotiques. Ce plan est un document "dynamique" qui comprend plusieurs piliers. Le **premier pilier** est la promotion des bonnes pratiques et la sensibilisation aux risques liés à l'utilisation d'antibiotiques au sein de la filière alimentation animale. Ceci inclut également l'organisation de formations ou de sessions d'information (p.ex. sur le système de dosage de précision ou la Convention aliments médicamenteux) ou le soutien d'initiatives entreprises par des tiers (p.ex. des journées d'étude organisées par l'AMCRA (*Anti-microbial Consumption and Resistance in Animals*)). Le but est d'atteindre un groupe cible le plus large possible: vétérinaires, autorités, fabricants, etc. Un élément essentiel de ce pilier est la participation active au sein d'AMCRA et le soutien des initiatives entreprises par AMCRA.

Le **second pilier** concerne la participation au développement d'alternatives aux antibiotiques, comme l'emploi de l'oxyde de zinc (ZnO) en tant que prémélange vétérinaire et la participation aux activités de recherche y liées.

Le **troisième pilier** a pour objectif de renforcer le cadre pratique (p.ex. la prescription électronique d'aliments médicamenteux (cf. [12.2 Ordonnance](#) électronique)) et de réduire les pratiques à risque. Des actions ont été entreprises comme par exemple la signature d'une Convention Aliments médicamenteux (cf. [6.1.2 Convention concernant les aliments médicamenteux](#) en vue de l'extinction de la production d'aliments médicamenteux à base d'antibiotiques au niveau du mélangeur principal) et la promotion de systèmes de production alternatives, comme le système de dosage de précision ou le mélangeur final.

Le **quatrième et dernier pilier** est basé sur le principe "MESURER c'est SAVOIR". Chaque année, l'APFACA organise une enquête sur la production des aliments médicamenteux et sur l'utilisation des prémélanges médicamenteux et des substances actives. L'APFACA participe activement à des initiatives telles que la collecte de données au sein des systèmes de qualité comme [Belpork](#) et [Belplume](#).

Le **cinquième pilier** est l'harmonisation européenne. Une nouvelle législation est en cours de préparation, des réunions de concertation ont lieu à ce sujet. L'APFACA entreprend des actions de lobbying en vue d'accorder les violons.

Le **sixième et dernier pilier** est la relation avec les autres parties prenantes. Plus que jamais une condition importante pour obtenir des résultats !

6.1.2 Convention Aliments médicamenteux



Le 31 janvier 2013 l'APFACA et l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) ont signé une convention concernant la production d'aliments médicamenteux.

Dans le cadre de l'enregistrement de l'oxyde de zinc comme prémélange médicamenteux, la convention a été mise à jour fin décembre 2013, confirmant l'autorisation d'incorporer cette substance active **via le mélangeur principal** (mesures de maîtrise spécifiques).

A partir de janvier 2014, la production d'aliments médicamenteux à base d'antibiotiques se déroule via le mélangeur final ou l'appareil de dosage de précision (sauf les aliments sous forme de granulés pour lapins). Des plans spécifiques d'échantillonnage ont été mis en place pour les fabricants qui par le biais du mélangeur principal **(1)** produisent des aliments médicamenteux pour lapins, **(2)** incorporent des anthelminthiques ou **(3)** incorporent de l'oxyde de zinc (dosages). L'AFSCA a évalué positivement le suivi et le respect de la convention.

Un objectif ambitieux en ce qui concerne les aliments médicamenteux à base d'antibiotiques été fixé au sein d'AMCRA, à savoir: une réduction de 50% des aliments médicamenteux contenant des AB d'ici 2017 (2011 = l'année de référence). Les chiffres relatifs aux usages d'AB (BELVETSAC), publiés en 2015, indiquent toutefois un statu quo. C'était pour l'APFACA le signe qu'il fallait intensifier encore les efforts. C'est pourquoi l'industrie des aliments composés en Belgique a voulu mettre en œuvre un plan d'étapes, qui contient des mesures concrètes à implémenter dans tout le secteur de la production animale! Les différents objectifs que l'APFACA veut réaliser sont les suivants:

- 1.** A partir du premier octobre 2015: l'industrie des aliments composés belge n'acceptera plus d'ordonnances pour la production d'aliments médicamenteux à base d'antibiotiques pour des porcs d'engraissement dès l'âge de 15 semaines. Les aliments médicamenteux à base d'antibiotiques seront uniquement fabriqués pour des porcelets mais pas pour les porcs d'engraissement. Cette mesure ne concerne pas les aliments médicamenteux pour vermifuger.
- 2.** A partir du premier janvier 2016: l'industrie des aliments composés belge n'acceptera que les ordonnances prescrites par des vétérinaires de guidance.
- 3.** A partir du premier octobre 2016: l'industrie des aliments composés belge acceptera uniquement les prescriptions électroniques. Les ordonnances sur papier ne seront donc plus honorées à partir du premier octobre 2016.

Des entretiens sont en cours avec l'AFSCA dans le cadre de l'actualisation de la Convention concernant les aliments médicamenteux, en vue d'y intégrer le plan d'action susmentionné. D'autres actions entreprises par le secteur y seraient également ajoutées, comme la rédaction de la Brochure Aliments médicamenteux et l'analyse comparative annuelle (le benchmark) des fabricants d'aliments

pour porcs AB-MF (le benchmark est basé sur les chiffres de l'enquête annuelle menée par l'APFACA).

D'ici fin 2017 le secteur des aliments composés belge prévoit une **nouvelle évaluation approfondie**, lors de laquelle de nouvelles étapes seront prises en considération. Ces dernières vous seront évidemment communiquées en temps utile.

6.1.3 AMCRA

AMCRA (centre de connaissances *Antimicrobial Consumption and Resistance in Animals*) a soufflé **ses trois bougies** en janvier 2015. L'APFACA en est un des membres fondateurs. Le centre de connaissances a été créé en 2012, avec pour objectif d'arriver à une **utilisation durable des antibiotiques** chez les animaux, pour garder sous contrôle la menace que constituent les résistances aux antibiotiques pour l'homme et pour l'animal. Grâce à une équipe dynamique, AMCRA a réalisé beaucoup de travail ces 3 dernières années. Un grand **nombre d'initiatives ont été entreprises sur différents niveaux** : mise en place de systèmes de collecte de données, initiatives de sensibilisation, rédaction de formulaires, dépôts, etc. AMCRA a conclu un contrat de prestation avec Belpork : l'unité scientifique au sein d'AMCRA s'occupe des analyses des enregistrements des antibiotiques par Belpork.



AMCRA et ses partenaires ont lancé en 2014 le **Plan de vision 2020** van AMCRA. Ce plan d'action (disponible sur le [site web](#) d'AMCRA) vise 3 objectifs concrets (l'année de référence = 2011) :

- 1) 50 % d'antibiotiques en moins d'ici 2020
- 2) 75 % des antibiotiques les plus critiques en moins d'ici 2020
- 3) 50 % d'aliments médicamenteux avec antibiotiques en moins d'ici 2017

Les résultats des ventes d'antibiotiques vétérinaires en 2014 étaient décevants (BELVETSAC). Ces chiffres ont affiché **une légère progression** de 1,1%, exprimée en mg par kg de biomasse. Ce résultat contraste fortement avec la baisse constatée les deux années précédentes (à chaque fois environ - 6,5 %). La hausse de la consommation en 2014 concerne tant les prémélanges médicamenteux aux antibiotiques que les autres antibiotiques. L'usage des antibiotiques les plus critiques pour la santé publique (les produits rouges) affiche une progression de 3,2 % (www.belvetsac.ugent.be). L'augmentation des volumes utilisés en 2014 concerne tant les prémélanges médicamenteux à base d'AB (représentent 20% de l'usage total) que les autres antibiotiques. L'usage des antibiotiques les plus critiques pour la santé publique (les produits rouges) affiche une progression de 3,2 % (www.belvetsac.ugent.be).

L'APFACA a également lancé plusieurs initiatives. D'abord, le secteur réalise chaque année un **benchmark** concernant la production d'aliments médicamenteux à base d'antibiotiques, **en vue de déterminer la position individuelle** de chaque fabricant. Les résultats sont ensuite évalués par le biais d'entretiens individuels et/ou en groupe, en présence des fabricants. Le secteur soutient les

initiatives en matière de législation européenne visant à interdire légalement **l'utilisation préventive d'aliments médicamenteux à base d'antibiotiques**. De plus, l'APFACA a fait développer une application pour la rédaction **d'ordonnances électroniques** en vue de permettre une collecte plus efficace de données.

Les autorités, le secteur et AMCRA souhaitent concrétiser leurs efforts **en vue d'une réduction durable de l'utilisation des antibiotiques** par le biais d'une convention. De bons accords sont effectivement nécessaires pour harmoniser les efforts du secteur privé avec les initiatives des autorités. Les deux parties ont tout intérêt à ce que l'enregistrement des données se passe bien et que les données soient traitées de façon coordonnée, selon la même approche scientifique. Les éleveurs et les vétérinaires reçoivent un rapport qui offre des conseils en vue d'une optimisation de l'utilisation des antibiotiques.

En 2015, AMCRA a réalisé de sérieux progrès en ce qui concerne les conseils de "vaccination", les "facteurs d'influence", les formulaires mobiles. L'unité scientifique d'AMCRA a rédigé des rapports de benchmark des éleveurs de porcs participant au Registre AB (CERTUS et autres). En 2016, un nouveau coordinateur sera recruté pour remplacer Evelyne De Graef. On espère obtenir plus de clarté sur l'organisation qui représentera les vétérinaires au sein d'AMCRA. En 2016 l'on attend aussi avec impatience la continuation du travail du Comité scientifique d'AMCRA qui se focalisera davantage sur les autres espèces animales (les volailles). Le rôle de SANITEL-MED dans le cadre du traitement des données doit être défini. Sur le plan de la communication, une collaboration avec PlattelandsTV est envisagée.

6.1.4 Essais sur le terrain

En 2014, des chercheurs de l'Université de Gand ont présenté les **résultats** des tests effectués sur le terrain. L'objectif des tests consistait à évaluer **l'effet de l'oxyde de zinc** (2.500 ppm Zn / Gutral®) **et de la colistine** (administrée via l'alimentation ou l'eau de boisson) **sur la santé de l'animal et sur la production des porcelets**, et ce dans 3 élevages porcins (élevages sans problèmes).

Les conclusions suivantes ont pu être établies:

- Pas de différence significative entre l'administration de la colistine via l'alimentation ou l'eau de boisson
- Arrière-main plus propre en cas de traitement ZnO
- Une croissance nettement meilleure grâce au traitement ZnO lors des premiers 15 jours après le sevrage (mais pas à la fin de la batterie)
- Moins d'antibiotiques nécessaires pour les porcelets traités avec le ZnO par rapport à ceux traités avec de la colistine (mais rien n'a démontré que le traitement ZnO donne de meilleurs résultats que le contrôle)

6.1.5 Collecte de données relatives aux antibiotiques

Une task force a esquissé les grandes lignes d'un **système d'enregistrement d'antibiotiques** pour toutes les espèces animales. Belpork, qui était le premier à mettre en place un tel système, se verra rembourser tous les frais d'investissement. Les investissements sont considérés comme un préfinancement. Le Fonds sanitaire serait prêt à préfinancer une partie, le paiement serait étalé sur plusieurs années. Les démarches administratives doivent encore être entreprises. Belpork fournira le système de base pour l'enregistrement des AB des autres espèces animales. Depuis le premier janvier 2016, Belpork a rendu le Registre AB accessible à tous les éleveurs de porcs (donc aussi aux éleveurs porcins qui ne sont pas certifiés Certus / Codiplan-Plus).

Belplume a prévu d'avoir fini l'élaboration du logiciel pour le secteur des volailles début juillet 2015. En janvier 2016 le système d'**enregistrement des antibiotiques pour les volailles devrait être opérationnel**. Ensuite suivront le secteur laitier (avec la QFL).

Belpork était invité par l'AFSCA pour un entretien dans le cadre d'une éventuelle collaboration pour **l'enregistrement des antibiotiques**. Les conclusions de la réunion étant les suivantes:

- Il existe actuellement **2 systèmes** de collecte de données, à savoir:
 - 'Le Registre AB': opérationnel depuis 2014 et mis en place par le secteur
 - 'Sanitel Med': en phase de développement, initié par les autorités
- Les deux systèmes ont les mêmes **objectifs**, c'est-à-dire:
 - Rassembler des données relatives à l'utilisation des antibiotiques (banque de données)
 - Des actions de sensibilisation en vue de réduire l'utilisation des antibiotiques
 - Un usage responsable des antibiotiques
- **Les autorités et le secteur** sont convaincus que des **actions coordonnées sont nécessaires** pour réaliser ces objectifs et pour éviter le double travail; tant au niveau de la collecte des données qu'au niveau des analyses.
- Les autorités sont prêtes à **accepter l'aide de tiers** pour la collecte de données et acceptent également l'idée d'une analyse collective des données (AMCRA semble être l'organisation la plus appropriée).
- Le Sanitel Med' ainsi que le 'Registre AB', utilisent les mêmes champs obligatoires à l'exception du numéro unique indiqué sur **le document DAF**. Ce numéro est **demandé** par les autorités au moment de l'enregistrement et n'est pas prévu par le 'Registre AB'. Pour les autorités, ce numéro est nécessaire pour permettre à des tiers d'échanger des informations avec la banque de données centrale et pour éviter la double introduction de données. Le document DAF est un document unique et est la clé de voûte du système. Cette différence peut être surmontée et n'empêche pas une éventuelle collaboration.

- Il est possible que les autorités utilisent un autre numéro de référence pour l'**identification des établissements et des troupeaux**. Ce problème ne se pose (presque) pas pour les porcs. Pour les volailles par contre, la situation est différente et il faudra faire attention, mais il est certainement possible de trouver une solution.
- Pour garantir un fonctionnement optimal des systèmes, il est nécessaire de partager d'autres types d'informations pour que l'on travaille toujours avec les **mêmes données source** (capacité – densité animale).
- Les autorités sont prêtes à plus de **transparence**, c'est uniquement ainsi que l'analyse de chacun peut apporter de la valeur ajoutée, indépendamment du système de collecte de données auquel l'on participe.
- Les autorités prennent l'initiative de créer un **groupe de pilotage** qui se penchera sur la mise au point du système 'Sanitel Med' où le secteur est représenté.
- Une convention (entre les autorités compétentes et les parties prenantes concernées) est en cours de préparation.

6.2 Sécurité au travail

L'APFACA a publié un certain nombre de documents relatifs à la sécurité au travail dans le secteur de l'alimentation animale. Ces documents, réalisés en collaboration avec les membres du groupe de travail 'Sécurité au travail' et avec *Vekmo* (conseiller externe), doivent aider les entreprises de fabrication d'aliments composés à se mettre en règle avec la législation actuelle en matière de sécurité et de bien-être au travail. Les documents peuvent être **adaptés aux besoins de l'entreprise** et peuvent être utilisés dans la gestion de l'entreprise.



Parmi les publications, deux manuels fortement recommandés:

- Le Manuel « *Sécurité au travail dans le secteur des aliments composés* ». Le manuel a été actualisé en 2013. Une formation a été organisée pour les affiliés (cf. [6.2 Sécurité au travail](#))
- Brochure d'accueil destinée aux nouveaux travailleurs dans le secteur des aliments composés pour animaux

Les intéressés retrouvent plus d'informations sur www.bemefa.be, rubrique [Dossiers > Société > Sécurité au travail](#).

L'APFACA organise plusieurs formations relatives à la sécurité au travail : **les formations (qui sont surtout axées sur la pratique) sont organisées au niveau sectoriel ou au siège de l'entreprise même**. La théorie est expliquée de manière interactive à l'aide d'exemples et de techniques visuelles. Les formations organisées dans les entreprises mêmes sont toujours évaluées très positivement. Les affiliés intéressés sont invités à prendre contact avec le secrétariat.

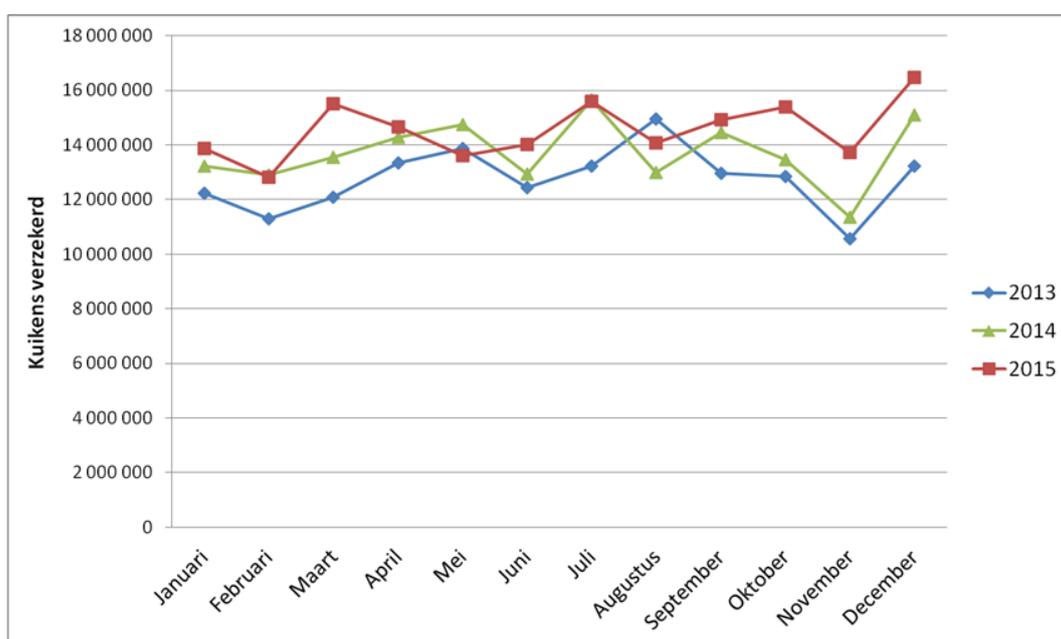
6.3 Thèmes sanitaires

6.3.1 Fonds d'intervention Salmonelles

Le Fonds d'intervention Salmonelles (FIS) pour poulets de chair a été mis en place en 2011. L'objectif était de dédommager les éleveurs de poulets de chair d'une éventuelle dépréciation de leurs produits après la découverte de *Salmonella enteritidis* ou de *Salmonella typhimurium* lors des contrôles de sortie obligatoires au laboratoire. La dépréciation dépend des résultats des analyses des échantillons de la peau de cou.

En 2015, une moyenne mensuelle de **14,5 millions de poussins ont été assurés** par le Fonds d'Intervention Salmonelles (FIS). En 2015, la cotisation étant fixée à 1 € par 2.000 poussins mis en place. Il s'agit en général de poulets de chair d'origine belge, mais le Fonds compte également des éleveurs-participants français et néerlandais. Au total, **19 fabricants d'aliments composés et 14 accoueurs** adhèrent au Fonds. Des accords de collaboration ont été conclus à cet égard.

En 2015, au total 21 lots (17 troupeaux) ont été déclarés dans le cadre du FIS. 7 lots se sont révélés positifs aux salmonelles SE/ST et ce uniquement au niveau des feuilles de recouvrement. Les salmonelles SE/ST ont en outre été retrouvés dans des prélèvements de peau de cou provenant de 7 autres lots. Cette situation a eu comme conséquence une diminution des réserves du Fonds, bien qu'encore suffisants. C'est pourquoi il a été décidé de maintenir inchangée la cotisation au début de 2016 et ce jusqu'à nouvel ordre. Tant les accoueurs que les organisations agricoles reçoivent un état des lieux mensuel et les réactions sont positives. Les partenaires sont invités chaque année pour une réunion d'évaluation du FIS.



6.3.2 Grippe aviaire

En novembre 2015, un premier cas de grippe aviaire hautement pathogène (du type H5N1) a été constaté en France (en Dordogne). Le nombre de contaminations a vite augmenté jusqu'à 60 cas, retrouvés dans 8 départements différents du Sud-Ouest de la France. Les mesures nécessaires ont immédiatement été mises en place par le Ministère français de l'Agriculture.

L'AFSCA et l'APFACA a suivi la situation de près. Les autorités ont établi une liste des régions à risque avec les mesures applicables accompagnantes, à savoir la règle des 4 jours, des nettoyages supplémentaires et la désinfection des véhicules.

6.3.3 Tuberculose bovine

En 2015, **3 foyers de tuberculose bovine** ont été identifiés dans le **province du Limbourg**. Un premier foyer avait déjà été déclaré à Meeuwen (également dans la province du Limbourg) fin juillet. Un deuxième foyer avait été déclaré en septembre, le dernier au mois de novembre.

Les autorités ont procédé à une tuberculination en étable au sein des exploitations de contact. En attendant le résultats, les bovins restaient bloqués dans les élevages, à l'exception de ceux qui étaient transportés directement à l'abattoir avec la permission de l'UPC. L'AFSCA a suivi la situation de près, un état des lieux de la situation était consultable sur le site web de l'AFSCA.

7 Environnement et durabilité



Liesbeth Verheyen est la Conseillère en gestion de l'environnement, de la durabilité, de la sécurité au travail et assume depuis 2015 le secrétariat de Bepefa. Liesbeth est la personne de contact pour les dossiers concernant l'explosion des poussières, le plan de prévention emballages, l'énergie et la problématique de lisier. Liesbeth représente l'APFACA dans VCM, SALV, OVAM, la banque du lisier, le Fonds de l'Agriculture et de la Pêche.

7.1 Durabilité

7.1.1 Plate-forme Aliments socialement responsables pour animaux

En 2006, un certain nombre de stakeholders belges ont créé la Plate-forme 'Aliments socialement responsables pour animaux' (ASRA), sous la direction de l'APFACA. L'**objectif** de la plate-forme est **triple**:

- Elaborer un standard pour les aliments socialement responsables pour animaux
- Promouvoir les protéines locales (lisez : européennes)
- Diversifier l'utilisation des protéines

La **première mission**, élaborer un standard pour les aliments pour animaux socialement responsables, implique que les aliments pour animaux sont petit à petit soumis à des critères de responsabilité sociale. Pour le projet de départ, l'APFACA a opté pour l'élaboration d'un standard pour le soja. L'interdiction européenne d'utiliser de la farine animale comme source de protéines (depuis 2001) a eu pour effet une augmentation considérable des importations de soja. L'expansion de la culture du soja – entre autres à cause de la croissance de la population mondiale – risque d'avoir des conséquences néfastes, tant sur le plan de l'environnement que sur le plan social et économique. Le secteur veut assumer sa responsabilité sociale. Dans une étape ultérieure, d'autres standards seront mis en place pour les autres sources protéiques. Les co-produits des biocarburants sont susceptibles d'être utilisés comme source protéique alternative.

La production de soja étant une activité mondiale, la plate-forme ASRA belge a très vite décidé de s'aligner sur la Table Ronde internationale RTRS (*Round Table on Responsible Soy*). L'APFACA n'a pas voulu attendre le standard RTRS final et a décidé de développer son propre standard belge : [le soja socialement responsable](#).

Pour la réalisation du **deuxième et troisième objectif**, l'APFACA a reçu le soutien des autorités flamandes. En date du 25 février 2010, les Autorités flamandes et l'APFACA ont signé **une déclaration d'engagement** conjoint en faveur des aliments socialement responsables pour animaux et ce pour une période de 5 ans. Cette déclaration exprime la volonté de mettre en place un standard international pour les aliments socialement responsables pour animaux. Tant l'APFACA que les Autorités flamandes ont insisté sur l'importance de valoriser et de promouvoir au maximum les sources de protéines déjà existantes et de réduire la dépendance de l'Europe vis-à-vis des sources de protéines non-européennes. Un plan d'action pour l'utilisation de protéines alternatives a été élaboré.

Fin 2015, la déclaration d'engagement entre les autorités et l'APFACA a pris fin. Après concertation avec le cabinet de la ministre Schauvliege, il a été décidé de remplacer la déclaration d'engagement par une note cadre. Par le biais de cette note cadre, l'APFACA souhaite communiquer de manière proactive sur **(1)** la stratégie de durabilité de l'industrie des aliments composés, **(2)** l'évolution de l'utilisation des protéines dans le secteur de l'alimentation animale et sur **(3)** l'importance de la sécurité alimentaire. La [note cadre](#) a été présentée lors de la rencontre de la Plate-forme Aliments socialement responsables pour animaux (ASRA) en 2016. La déclaration d'engagement contient donc les trois objectifs, dont deux ont été traduits en actions concrètes dans un **plan d'action flamand "sources protéiques alternatives"** (cf. [7.1.1.2 Plan d'action Sources protéiques alternatives](#)). Une deuxième édition du plan d'action sera lancée dans le courant de 2016.

La plate-forme ASRA peut compter sur le soutien de différents partenaires:

- L'APFACA
- APIM (l'Association Professionnelle de l'Industrie Margarinière)
- la CBL (la Confédération belge de l'industrie laitière)
- Boerenbond
- FEBEV (la Fédération belge de la viande)
- COMEOS (anciennement Fedis, la Fédération belge de la distribution)
- FEVIA (la Fédération de l'industrie alimentaire)
- La FWA (la Fédération wallonne de l'agriculture)
- Imexgra (la Chambre syndicale pour le Commerce d'importation et d'exportation de graines, grains, aliments, semences et céréales)

Les organisations de la société civile étant initialement impliquées dans la plate-forme, ont décidé de mettre fin à leur participation à la plate-forme. Selon leurs propres dires, elles manquaient de structure pour pouvoir contribuer à l'élaboration du standard. Les entretiens avec les ONG sont donc organisés ad hoc.

En mars 2016, la Plate-forme Aliments Socialement Responsables pour Animaux (ASRA) a tenu sa réunion d'évaluation annuelle. Le commerce de détail (Colruyt et Delhaize), l'industrie alimentaire (Fevia et la CBL (Confédération belge de l'industrie laitière)) ainsi que les autorités publiques ont activement participé au débat. IDH (Initiative pour le Commerce durable) était également invité. L'APFACA et IDH ont un accord de coopération pour l'accompagnement d'entreprises au Brésil et en

Argentine. La collaboration a été évaluée en détail. **Les membres de la Plate-forme ont applaudi les progrès réalisés.** De plus en plus de secteurs demandent du soja certifié RTRS. L'APFACA y a déjà donné suite en achetant un certain nombre de certificats RTRS et sera peut-être tenue d'adapter sa stratégie vis-à-vis de ses fournisseurs en fonction de la demande du marché. Il est donc important de continuer à surveiller le poul. Les membres de la Plate-forme applaudissent les initiatives entreprises par le secteur des aliments composés pour animaux et soulignent l'importance d'une **communication régulière** ainsi que la nécessité d'organiser des entretiens avec les ONG.

7.1.1.1 Achat de soja durable certifié

Afin d'arriver à un standard pour les Aliments socialement responsables pour animaux, l'APFACA a commencé par le développement d'un **standard pour soja durable**. Le soja est une matière première fréquemment utilisée dont la culture fait l'objet d'une pression sociale. Etant donné que l'initiative internationale *Round Table on Responsible Soy (RTRS)* existait déjà, l'APFACA a décidé de s'y aligner. L'objectif de cette Table Ronde est d'arriver, par le biais d'un dialogue ouvert, à une culture responsable de soja à l'échelle mondiale. Lutter **contre le déboisement** est une des priorités. D'autres paramètres environnementaux sont pris en compte, ainsi que des paramètres économiques et sociaux.



RTRS a dressé une liste d'une **centaine d'indicateurs** auxquels le soja socialement responsable doit répondre. Ces indicateurs sont répartis en 5 catégories, à savoir:

- 1) le respect de la législation et respect des bonnes pratiques commerciales
- 2) les bonnes conditions de travail
- 3) entretenir des relations respectueuses avec la population locale
- 4) le respect pour l'environnement
- 5) les bonnes pratiques agricoles

L'APFACA a décidé en 2009 de ne pas attendre le standard RTRS final (finalement publié en 2011), mais de créer son **propre standard belge**: le soja socialement responsable. Le soja SoRes est soumis à des principes et à des critères de responsabilité sociétale, plus précisément en rapport avec l'environnement, des aspects sociaux et économiques.

Le standard belge prend en considération **5 principes** ainsi qu'un certain nombre de critères, qui sont tous prescrits par le standard RTRS. Le standard de l'APFACA doit en d'autres mots être perçu comme un standard **dynamique**, applicable au niveau du producteur et progressivement amélioré. Au début, le soja SoRes devait répondre à une vingtaine d'indicateurs de durabilité. Au cours des années, le nombre d'indicateurs a augmenté jusqu'à 40 en 2014 et 64 en 2015.

Les **membres de l'APFACA** souscrivent tous un programme d'achat conjoint pour le soja SoRes. Il s'agit entre autres de certificats Mass Balance (achetés par le biais de la Plate-forme RTRS). En 2009, l'achat collectif s'élevait à un volume de 100.000 tonnes de soja. Cette quantité a augmenté

graduellement chaque année. En 2015, la quantité s'élevait à 380.000 tonnes, dont 20.000 tonnes de soja RTRS. Ce volume couvre les tonnages de soja utilisés dans les élevages de porcs et de volailles destinés au marché belge, ainsi que le volume de soja utilisé dans les élevages bovins (y compris l'exportation).

Les certificats soja SoRes tombent sous le coup du principe Area Mass Balance. Cela signifie que le soja utilisé dans les aliments composés belges n'a pas de lien physique direct avec le soja SoRes. Le soja utilisé dans l'alimentation animale provient de régions où, outre la culture conventionnelle de soja, une culture de soja durable a également été mise en place. Etant donné la grande importance accordée à l'origine du soja, l'APFACA a décidé d'axer sur l'achat de soja durable via le principe Area Mass Balance. Nous mettons tout en oeuvre pour garantir la continuité chez les agriculteurs certifiés, p.ex. en mettant en place des programmes d'accompagnement.

Ce qui était important pour l'APFACA c'est la signature d'un contrat avec IDH (Initiatief Duurzame Handel aux Pays-Bas) en vue d'accompagner les agriculteurs (producteurs de soja) en Argentine et au Brésil dans leurs démarches pour obtenir leur certification. Cinq régions ont ainsi été désignées. L'objectif était d'accompagner les agriculteurs de ces régions dans la mise en place d'une culture de soja durable et, à un stade ultérieur dans l'obtention d'une certification. Le programme d'accompagnement était réalisé avec l'aide des ONG sur place. Les exploitations agricoles participant au programme étaient des exploitations d'une superficie moyenne de 500 ha, des agriculteurs "moyens" selon les critères brésiliens. Il était également très important que les agriculteurs s'engagent à long terme. Le programme de collaboration avec IDH a pris fin en mai 2015.

IDH a décidé de mettre fin aux programmes d'accompagnement et de miser désormais sur des projets d'approche paysagère. Ces projets ont pour objectif de stimuler le développement durable dans certaines régions et l'implémentation de la loi forestière ; les projets sont le fruit de la collaboration entre le secteur du soja, le secteur de l'élevage et le secteur financier. L'objectif consiste maintenant à élaborer des outils pour le développement de cartes de zones à risque et à mettre en place des systèmes de vérification. IDH a décidé de démarrer ses premiers projets dans la région de Mato Grosso, la région fournisseuse principale du marché nord-ouest européen.

L'APFACA ne se focalise pas seulement sur le soja durable, mais aussi sur les **co-produits socialement responsables** des biocarburants. Ces produits sont fabriqués en Europe et peuvent être certifiés selon le programme ISCC+ (International Sustainability & Carbon Certification). Le programme ISCC+ (un élargissement du programme ISCC) permet de certifier non seulement les flux de biomasse durables, mais aussi les co-produits durables des biocarburants. Le programme ISCC s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la Directive européenne Renewable Energy, selon laquelle les biomasses utilisées comme biocarburants et la bio-énergie doivent être fabriquées de manière durable.



7.1.1.2 Plan d'action Sources protéiques alternatives

Une des pistes possibles pour évaluer vers des flux d'aliments pour animaux (flux de protéines) plus durables est la substitution du soja par des **sources protéiques alternatives** dans l'alimentation animale européenne. On entend par sources alternatives protéiques les flux de produits déjà existants, qui ne sont pas encore ou qui sont peu utilisés dans le secteur des aliments pour animaux ainsi que de nouveaux flux de produits, comme le soja flamand, les lupines, etc.

A la lumière de la déclaration d'engagement, l'industrie des aliments composés a élaboré en concertation avec les autorités flamandes, un plan d'action pour la période 2011-2015. Le plan d'action décrit comment réaliser les 2 derniers objectifs de la [Plate-forme ASRA](#). Fin 2015, la déclaration d'engagement et le plan d'action sources protéiques alternatives ont pris fin. Suite à une réunion de concertation avec le cabinet Schauvliege, il a été décidé de lancer un second plan d'action en 2016. Le Département flamand de l'Agriculture et de la Pêche est responsable du projet. Le plan d'action est présenté au public au mois d'avril 2016. Les 2 versions du plan s'articulent autour de 5 leviers pour favoriser l'utilisation de sources protéiques alternatives:

- 1) Sensibilisation
- 2) Conscientisation au sein de l'UE
- 3) Stimuler la recherche (axée sur la pratique)
- 4) Subsidies pour les agriculteurs (mesures spécifiques)
- 5) Donner un aperçu des pistes de valorisation des sous-produits, p.ex. sous-produits de l'industrie alimentaire et de la production de bioéthanol



L'objectif du plan d'action est de **réduire l'importation de protéines** dans l'Union européenne en mettant en place un cycle d'azote local. Le secteur de l'alimentation animale européen est pour 75% dépendant des importations en matière de protéines végétales. Pour la Belgique ce chiffre est nettement plus bas, grâce à la valorisation des flux existants. 45% de nos protéines utilisées proviennent de co-produits de l'industrie alimentaire ou des biocarburants. Ces produits sont d'origine belge ou européenne. La Belgique est donc moins dépendante des importations par rapport aux autres pays européens.

La plate-forme ASRA continue à chercher de nouvelles sources de protéines et soutient une série de projets de recherche. Il est devenu clair que différentes cultures sont susceptibles d'être utilisées comme sources de protéines. Ces cultures alternatives n'offrent néanmoins qu'une solution partielle à moyen terme et ne peuvent pas remplacer le soja à 100%. La teneur en protéines, une autre composition, des restrictions nutritionnelles et des paramètres économiques jouent ici un rôle important. Plus de recherches s'imposent, tant au niveau technique qu'au niveau nutritionnel ou économique. **L'APFACA soutient des projets de recherche**, p.ex. des projets relatifs à l'utilisation de farine d'insectes ou d'autres farines animales, des projets axés sur la culture et l'utilisation de soja flamand, de soja durable, de DDGS, etc. Vous retrouverez plus d'informations à ce sujet sur le [site](#)

web de l'APFACA, sous la
rubrique [Dossiers > Société > Recherche](#).

7.1.1.3 Sustainability Committee

Fin 2012, la FEFAC (*European Feed Manufacturers' Federation*) a décidé de mettre en place un **nouveau comité englobant** toutes les initiatives et toutes les questions en matière de durabilité. Le comité dispose d'un droit de décision sur les différentes initiatives en matière de durabilité entreprises par la Fefac. Le rôle consultatif (conseils techniques) est assumé par des spécialistes qui font partie de trois Task Forces différentes, à savoir **(1)** responsible supply, **(2)** environmental footprinting et **(3)** resource efficiency (cf. [9.1.5 FEFAC](#)).

L'APFACA, qui accorde une grande importance à la durabilité et qui a déjà pas mal d'expérience dans ce domaine, soutient la Fefac en fournissant des conseils. L'APFACA siège au comité et fait partie de la Task Force.

Au sein du comité de durabilité, la FEFAC a créé en 2014 un autre nouveau groupe de travail composé d'experts qui cherchent à trouver d'autres manières d'augmenter encore plus l'utilisation de soja durable dans l'alimentation animale européenne.

7.1.1.3.1 Soja – Benchmark européen

En mai 2014, Initiatief Duurzame Handel (IDH), la Fefac et plusieurs fédérations européennes ont conclu un contrat de 2 ans visant à promouvoir l'utilisation de soja durable dans l'alimentation animale en Europe. En unissant leurs efforts la Belgique, les Pays-Bas, la Suède, le Royaume-Uni et la Fefac espèrent pouvoir convaincre d'autres pays européens d'acheter du soja durable. A long terme, l'utilisation de soja durable devrait devenir le flux principal, *main stream* (= le seul flux disponible) pour la production d'aliments pour animaux en Europe. En 2014, les **minimum guidelines** (lignes directrices) ont été définies. Il ne s'agit pas d'un nouveau système de certification, mais bien d'exigences minimales imposées au soja durable importé. Le nombre d'indicateurs est inférieur au nombre d'indicateurs appliqués actuellement en Belgique, aux Pays-Bas, en Suède et au Royaume-Uni. Le but consiste surtout à établir un seuil d'entrée.

En 2015, les *minimum guidelines* a été finalisées et le site web de **l'International Trade Center** (ITC) a développé un outil de benchmark indépendant. Les intéressés retrouvent sur le site web tous les standards disponibles. Grâce à l'outil, les négociants de soja peuvent vérifier quels standards de durabilité sont conformes aux *minimum guidelines* de la Fefac. En 2015, 12 standards ont fait le test, 8 standards, parmi lesquels le soja SoRes de l'APFACA, ont passé le test avec succès.

Maintenant que les bases sont jetées, il convient d'augmenter le volume de soja durable importé. C'est un des objectifs pour l'année 2016. C'est surtout aux autres pays européens de prendre l'initiative. Dans certains pays, l'achat de soja durable doit encore démarrer. La Fefac envisage d'élargir les *minimum guidelines* aux autres matières premières. Reste à voir de quelles matières premières il s'agira et comment cet objectif sera réalisé. C'est un autre défi pour l'année 2016.

7.1.1.3.2 Carbon Foot Print

La Fefac mise sur une **production plus durable des aliments composés** en Europe et dans le monde entier. Ceci implique évidemment une attention particulière pour l'empreinte écologique. La FEFAC adopte ici une démarche proactive en mettant en place une série d'initiatives dont la fédération a toutes les raisons d'être fière.

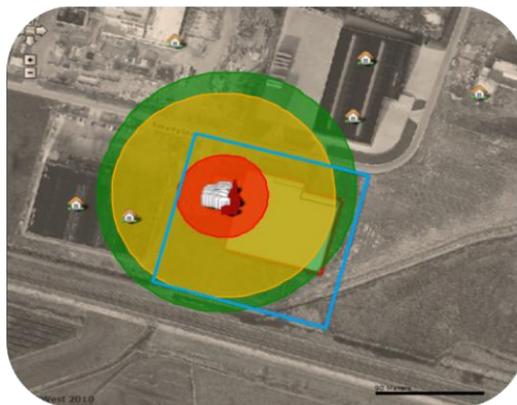
Exemples de projets en cours à l'échelle européenne :

- Elaboration d'une méthodologie *Product Environmental Footprint* (PEF)
- La *EU 2020 resource efficiency roadmap* contenant la vision de la Commission européenne sur une alimentation durable, les pertes alimentaires et l'utilisation efficace de matières premières
- L'élaboration d'un outil Carbon Feed Print (CFP) et Guide Life-Cycle Analysis (LCA)
- Une banque de données LCA
- La détermination de critères européens pour le soja durable
- L'Institut Global Feed LCA a été établi et est entré en vigueur dès 2015. L'institut international s'occupera des mises à jour de la *feed LCA database*, de l'outil de calcul et du Guide.

7.2 Environnement

7.2.1 Explosion des poussières

En 2010, l'APFACA (contractant: *Environmental Resources Management (ERM)*) a actualisé son étude 'Analyse sectorielle des risques d'explosion des poussières dans les entreprises de fabrication d'aliments composés'. L'APFACA a également investi dans le développement d'une **application web, appelée GEX**, qui permet au fabricant d'aliments composés de calculer de manière simple les risques externes suite à une explosion des poussières ou un incendie dans l'entreprise. En 2011, le modèle a été validé et l'outil a déjà été appliqué à un certain nombre de cas concrets. Le modèle est reconnu par l'administration flamande et fait désormais partie de la **demande de permis d'environnement**. Depuis lors, 35 entreprises, parmi lesquelles un certain nombre de sociétés wallonnes, ont appliqué GEX.



L'application permet de simuler l'impact des mesures de réduction de risque mises en place par le fabricant. L'application web aide donc une entreprise à déterminer sa stratégie d'investissement.

Les participants sont tenus de suivre **une formation** organisée par l'APFACA (cf. [10.2 Explosion des poussières](#)). Ensuite les entreprises peuvent entamer les calculs et commencer à rassembler des données. L'APFACA reste à la disposition de ses affiliés en cas de questions ou de problèmes. Etant donné que l'outil a été reconnu par les autorités flamandes, il n'est plus nécessaire de faire appel à un expert en sécurité agréé. Il a été convenu que seuls les cas précaires demandent une approche spécifique séparée.

En 2013, l'administration flamande avait annoncé qu'elle avait l'intention de clarifier la législation en matière d'environnement dans les entreprises présentant un danger d'explosion. L'APFACA a été contactée en 2014 par le département environnement, nature et énergie (service permis d'environnement) dans le cadre d'une **modification de la loi reprise à l'annexe 4 du Vlarem I**. Cette modification concerne l'industrie des aliments composés et les moulins à farine, qui seront désormais obligés de réaliser une étude des explosions des poussières s'ils veulent introduire une demande de permis d'environnement. Les autorités ont, dans leurs spécifications relatives à l'étude des explosions des poussières, tenu compte de l'outil GEX développé par l'APFACA. Les entreprises souhaitant introduire une demande à l'avenir, pourront donc continuer à utiliser GEX. Un fabricant qui ne souhaite pas faire appel à GEX, devra tenir compte des exigences imposées par l'annexe 4 du Vlarem I

Ce qui est nouveau, c'est que le fabricant est désormais obligé d'ajouter l'avis d'un expert reconnu. L'APFACA avait plaidé pour que l'avis d'un expert serait uniquement demandé au cas où le calcul à

l'aide de l'outil GEX donnerait un résultat insatisfaisant. Notre proposition n'a pas été retenue. La modification législative n'est pas encore entrée en vigueur, probablement cela sera le cas à partir du mois de juin.

Une des initiatives en matière d'environnement lancées par l'APFACA était la rédaction d'un '**Manuel de sécurité pour le secteur des aliments composés pour animaux et pour les meuneries**'. Ce manuel comprend un '**document relatif à la protection contre les explosions**' et un **plan de zonage**. L'étude est un instrument utile pour la préparation d'une demande de permis d'environnement.

7.2.2 Décret lisier

Chaque année, l'établissement du **bilan d'excrétion de lisier** pose des problèmes pour les **exploitations de porcs et de volailles**. Le recours à des hypothèses et l'interprétation des analyses donnent lieu à des erreurs parfois non négligeables. Ces erreurs, combinées avec l'évolution génétique des animaux et les résultats techniques des animaux, donnent lieu à un bilan déséquilibré. L'APFACA, le Vlaamse Landmaatschappij (VLM), le Syndicat agricole (ABS) et Boerenbond (BB) se sont penchés sur le problème. Le groupe a réussi en 2013, grâce à son approche tripartite (**droites de régression/analyses de lisier/tests de rétention**), d'apporter plus de clarté dans la problématique chez les porcs. Dans le secteur des volailles, différents élevages ont été suivis afin de déterminer l'origine du problème.

Pour s'attaquer à la problématique du lisier chez les porcs, un **test d'intercomparaison a été mis en place** en 2013 en collaboration avec différents laboratoires agréés. Le test devait apporter plus de clarté quant aux erreurs d'analyses d'échantillons de lisier, des erreurs d'échantillonnage et des différences entre les laboratoires reconnus. Les tests ont démontré que l'erreur des analyses de l'azote était minime et que l'échantillonnage n'a presque aucune influence sur le résultat d'analyse. L'erreur des analyses de phosphore et l'erreur des analyses des matières sèches est toutefois plus élevée et non acceptable. Les analyses de phosphore ne semblent pas utiles. Ici, la manière dont les échantillons sont prélevés a une grande influence sur le résultat de l'analyse.

Grâce à ce test, VLM a bien compris qu'il est impossible d'établir un bilan sur base d'analyses de lisier. Il est nécessaire de trouver une alternative. Les différents secteurs ainsi que VLM sont d'avis qu'un **forfait d'entreprise** pourrait apporter une solution, cette piste a été examinée en 2014 et en 2015 (cf. [7.2.2.1 Projet pilote forfait d'entreprise](#)).

Dans le courant de 2013, un groupe de travail au sein de l'APFACA s'est penché sur les **droites de régression** pour les porcs d'engraissement. En 2014, les droites de régression adaptées pour les truies ont été présentées au VLM, elles ont été approuvées en 2015. Les droites ont été appliquées pour le calcul du bilan des nutriments dès l'année de production 2015.

Le 3^{ème} volet servira à déterminer les **taux de rétention N et P** par le porc. L'on présume que l'émission de P par le porc est plus basse que théoriquement calculée. Le taux de rétention plus élevé de P serait dû à une évolution génétique du porc ayant une influence sur la croissance, le pourcentage de viande, etc. L'Instituut voor Land-bouw- en Visserijonderzoek (ILVO) a de

l'expérience quant à ce type d'essais. Dans le second semestre de 2015, ILVO a organisé un essai impliquant 72 porcs. Les résultats se font attendre à cause d'un autoclave défectueux.

En 2016, l'APFACA suit la problématique de près et confirme son entière coopération à la Banque du Lisier.

7.2.2.1 Projet pilote "forfait d'entreprise"

Comme mentionné [avant](#), il a été décidé d'abandonner l'ancien système pour le calcul du bilan des nutriments. L'ancien système était basé sur des « instantanés ». C'est pourquoi un système de forfait d'entreprise a été proposé. Ce système attribue à chaque entreprise **des teneurs fixes en N et en P contenues dans le lisier** pour une plus longue période. La méthode et la manière selon laquelle le forfait doit être calculé, ont été testées en 2014 dans **5 entreprises pilotes (élevages porcins)**.

Les premiers résultats obtenus en 2014 étaient satisfaisants. Pour pouvoir confirmer avec certitude la possibilité de fixer un forfait sur la base des échantillons de cargaison, il fallait disposer de **plus de données**. En 2015, des échantillons ont été prélevés dans 42 étables de porcs d'engraissement, de truies et de porcelets. Chaque cargaison de lisier était échantillonné avant de quitter l'élevage. Fin février 2016 la Mestbank a invité toutes les parties concernées pour un entretien. Il était malheureusement impossible d'élaborer un protocole à cause du nombre insuffisant de données. La Mestbank a décidé de poursuivre le projet en 2016. Les éleveurs de porcs qui ont participé au projet pilote durant l'année écoulée peuvent déjà appliquer le forfait. Des réunions de concertation seront organisées avec les responsables du projet pour se pencher sur **(1)** le protocole pour la fixation du forfait, **(2)** la mise en pratique du forfait **(3)** sur le système de contrôle. Les entretiens ont lieu en premier lieu au sein de la Mestbank même (en février/mars 2016). En avril/mai/juin le secteur recevra du feedback. Pendant la période d'été les décisions finales seraient intégrées dans la législation. Le dossier devrait être clôturé fin 2016. Le système de forfait d'entreprise pourrait donc être lancé dès le premier janvier 2017.

7.2.2.2 BREF

En 2014, la Commission européenne a donné le coup d'envoi pour la révision du document **Best Available Techniques Reference (BREF) pour le secteur Food, Drink et Milk**. Tous les établissements IPPC (Integrated Pollution Prevention and Control) sont tenus de mettre en pratique les meilleures techniques disponibles (BBT) reprises dans cette étude (si d'application) et ce dans les 4 ans après la publication de l'étude. L'on entend par meilleures techniques disponibles (BAT) les techniques **favorables à l'environnement et économiquement faisables** pour l'entreprise, c'est-à-dire des techniques qui garantissent à l'être humain et à l'environnement un niveau élevé de protection. Les BAT décrites dans l'étude ne sont pas toutes applicables au secteur des aliments composés. Les BAT d'application à notre secteur concernent l'émission des poussières, les mauvaises odeurs, la prévention d'accidents et la réduction de la consommation énergétique.

Les entreprises de fabrication d'aliments composés belges ne sont pas toutes des entreprises IPPC. Seules les entreprises qui répondent aux exigences reprises dans la [rubrique 45.16 de l'annexe 1 du VLAREM](#) sont concernées. Une modification de la rubrique 45.16 a eu pour conséquence que l'étude BREF est désormais d'application aux entreprises de fabrication d'aliments composés.

L'étude **BREF Food Drink & Milk** n'est pas nouvelle. En 2014, l'étude a fait l'objet d'une actualisation. Depuis lors, le secteur du FEED fait partie du scope (ce qui n'était pas le cas avant). Les BAT/exigences en matière d'environnement reprises dans cette étude, sont basées sur les données fournies par les entreprises. Les entreprises ont été contactées et invitées à remplir le questionnaire. En Belgique, 6 entreprises de fabrication d'aliments composés ont confirmé leur participation, 5 d'entre elles ont complété le questionnaire. 1 entreprise a dû renoncer, à cause du manque de données suffisantes.

En Belgique, c'est l'institution flamande pour la recherche technologique (Vito) qui déclare recevable ou non recevables les questionnaires remplis par les différentes entreprises. Vito était très satisfaite de la contribution des entreprises de notre secteur.

Fin 2015 - début 2016, l'Europe a comparé les données fournies par les différents pays. Les données ont été comparées avec les normes actuelles. Cette étude comparative doit permettre d'actualiser les BAT existantes et d'en développer de nouvelles. **La fin de l'étude est prévue pour fin 2017**. Après la publication de l'étude, Vito s'occupera de transposer les BATs en une législation flamande (VLAREM III). Les BAT reprises par VLAREM III et qui sont d'application à notre secteur doivent être mises en pratique par les entreprises de fabrication d'aliments composés IPPC et ce 4 ans après leur publication au plus tard.

7.2.3 Convention aliments à basse teneur en nutriments

Début 2011, l'APFACA, la fédération des automixeurs et les autorités flamandes ont signé une convention quadriennale 'aliments à basse teneur en nutriments'. En signant cette convention, le secteur des aliments composés s'engage à réduire **les excédents d'engrais** et s'engage pour une utilisation durable de nutriments. Des aliments à teneur réduite en protéines et/ou en phosphore seront mis sur le marché.

Fin 2014, la Ministre flamande de l'Environnement, de la Nature et de l'Agriculture, Joke Schauvliege, l'APFACA et la fédération des automixeurs ont signé la nouvelle **convention aliments à basse teneur en nutriments** (l'accord est prolongé jusqu'en 2019), confirmant ainsi leur volonté de miser davantage sur l'approche à la source. La nouvelle convention propose une réduction du pourcentage total en phosphore des aliments pour animaux (catégorie porcs à l'engrais) de 0.47 à 0.45.

Comme mentionné plus haut ([Différents plans d'échantillonnage \(spécifiques\)](#)), le plan d'échantillonnage de l'APFACA contient des analyses de phosphore et de protéines. Les résultats sont présentés lors d'une **réunion annuelle d'évaluation en présence de tous les partenaires**. La réunion d'évaluation qui a lieu en 2015 s'est révélée très satisfaisante.

En 2016, la convention a été adaptée à deux niveaux:

- 1) Une nouvelle procédure est ajoutée: il s'agit d'une procédure applicable au cas où l'entreprise participante n'aurait pas de production d'aliments de convention pendant un mois spécifique (dans ce cas l'entreprise ne peut pas prendre d'échantillons)
- 2) La détermination du nombre d'échantillons était basée sur la somme des tonnages des aliments pour porcs et pour volailles. Ceci sera modifié. La détermination du nombre des échantillons pour une espèce animale spécifique (porcs ou volailles) tiendra uniquement compte des tonnages de cette espèce animale spécifique (le nombre ne sera donc plus basé sur la somme des deux espèces)

7.3 ADR

Fin 2014, le Service public fédéral nous a fait savoir que l'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (ADR) deviendra obligatoire pour l'industrie des aliments composés même si le secteur échappe au Règlement CLP. Les additifs et certains prémélanges sont classés dans la catégorie des 'préparations dangereuses', leur transport est par conséquent soumis à la Réglementation ADR. Vu cette modification a de grandes répercussions non seulement pour les autorités publiques mêmes mais aussi pour les fabricants de prémélanges, le secteur a demandé aux autorités publiques une période de transition.

En 2015, l'APFACA a soumis un dossier aux autorités publiques. En 2016, les autorités nous ont fait part de leur décision : le verdict était négatif. Les autorités préfèrent un plan d'action pour chaque entreprise individuelle, une éventuelle période de transition sur base individuelle. Les autorités ont entamé leurs visites d'entreprises. En tant qu'organisation sectorielle, nous continuons à plaider pour une approche sectorielle.

8 Export

8.1 Plan d'échantillonnage export

Plusieurs pays tiers imposent des exigences supplémentaires aux aliments pour animaux importés. Pour soutenir les exportateurs, l'APFACA élabore chaque année un plan d'échantillonnage spécifique Export. Le plan offre de nombreux avantages : des prix d'analyses avantageux et dynamise les activités d'exportation.

En 2015, le plan d'échantillonnage export comprenait **5 volets**:

- 1) L'exportation d'aliments pour animaux et d'additifs d'origine animale en provenance de l'UE vers l'Union douanière
- 2) Certificat sanitaire pour aliments pour animaux destinés à l'importation dans la république de Macédoine
- 3) L'exportation d'aliments pour animaux de compagnie d'origine animale non en conserve/secs en provenance de l'UE vers l'Union douanière
- 4) L'exportation d'aliments pour animaux sans composant d'origine animale vers la Biélorussie (BY) et le Kazakhstan
- 5) Certificat vétérinaire pour les aliments pour animaux contenant du produit d'origine animale destinés à être importés en Ukraine

8.2 Activités d'exportation

En 2015, l'APFACA a participé dans plusieurs **groupes de travail** (collaboration, communication et priorités) mis en place par le service Affaires internationales de l'AFSCA. L'APFACA reçoit chaque mois un aperçu actualisé des dossiers en cours, 'nouveaux marchés'. Cet aperçu est consultable sur notre site web, sous la rubrique [Dossiers > Qualité > Exportation](#).

Outre les mises à jour mensuelles, **des entretiens bilatéraux** ont lieu entre l'AFSCA et l'APFACA, entretiens durant lesquels il est question de dossiers d'exportation particuliers ou du plan d'échantillonnage sectoriel Export. Un état des lieux y est donné des activités d'exportation d'aliments pour animaux domestiques et animaux de compagnie. Le secteur est consulté dans le cadre de nouveaux modèles ou d'adaptations de modèles de certificat existants. Toutes les modifications en matière de certificats (et les recueils d'instruction accompagnants) sont transmis au Groupe de travail Export de l'APFACA.

En 2015, l'APFACA a consacré une attention particulière à l'exportation des aliments pour animaux vers la **Chine**. L'APFACA a aidé les exportateurs à compléter leurs dossiers. L'AFSCA a transmis les dossiers tous ensemble aux autorités chinoises. Les aliments pour animaux agricoles domestiques et

pour animaux de compagnie (avec des composants d'origine animale ou exempts de composants d'origine animale) faisaient partie du scope. Les différents pays de **l'Union douanière** (le Kazakhstan, la Biélorussie et la Russie) et **l'Ukraine Oekraïne** demandaient un suivi particulier. L'exportation vers la **Serbie** reste difficile vu les analyses requises dans ce contexte. D'autres pays tiers ayant retenu notre attention sont: le **Canada** (petfood), le **Chili** (produits laitiers) et **l'Algérie** (nouveaux modèles). L'APFACA a en outre élaboré, à la demande de l'AFSCA, une proposition de "Procédure pour la sélection et l'échantillonnage d'un lot de marchandises en fonction des analyses microbiologiques réalisées dans le cadre de l'exportation".

Depuis janvier 2014, **les certificats sont délivrés** au niveau provincial. Le [site web de l'AFSCA](#) contient toutes les informations sur les certificats standards ainsi que les spécificités par pays (recueils d'instruction et des modèles de certificats). En 2015, des démarches ont été entreprises pour la délivrance des deux certificats standards (animal + végétal) par le biais de BECERT.



9 Organisations

9.1 International

Depuis des années, l'APFACA cherche des opportunités de collaboration avec d'autres organisations internationales. Comme mentionné [avant](#), l'APFACA soutient la plate-forme de Concertation de la Filière Alimentation Animale (Ovocom asbl) dans la réalisation de ses objectifs, à savoir la reconnaissance à l'échelle internationale et ce à tous les niveaux: QS, GMP+ International, ISO, EFISC, FamiQS, AIC, ICRT Transport (www.icrt-idth.com), ISO22.000, GAFTA, etc.

9.1.1 KAT et QS

L'APFACA a conclu, à titre individuel, un accord avec *Verein für kontrollierte alternative Tierhaltungsformen (KAT)* et *Qualität und Sicherheit (QS)* en Allemagne (cf. [9.1.4 KAT](#) et [9.1.6 QS](#)), basé sur Ovocom asbl, le standard belge pour la sécurité des aliments pour animaux. La contribution de l'APFACA réside dans les éléments supplémentaires comme le plan sectoriel d'échantillonnage, la traçabilité, la gestion de crise, etc.

9.1.2 SecureFeed

L'APFACA suit de près les évolutions aux Pays-Bas, vu les nombreuses activités d'importation et d'exportation entre les deux pays. En général, la Belgique et les Pays-Bas essaient de travailler ensemble, mais l'approche des deux pays est fondamentalement **différente**.



La Belgique mise essentiellement sur la sécurité alimentaire, sachant que la sécurité est d'une importance cruciale, tant pour le secteur des aliments composés que pour les différentes parties prenantes de la chaîne alimentaire. Les Pays-Bas par contre ont opté pour plus d'autonomie en matière de sécurité alimentaire. Nevedi (l'organisation soeur de l'APFACA aux Pays-Bas) s'est donc délibérément abstenue de prendre part aux discussions sur la sécurité alimentaire. C'est au **GMP International** de jouer le rôle moteur dans les discussions à ce sujet. Le GMP International a fait un choix stratégique en optant pour une approche internationale. C'est pourquoi des efforts plus intensifiés à l'échelle nationale s'imposaient.

Une série de contaminations et de problèmes de traçabilité (l'aflatoxine, la problématique de la viande de cheval) ont obligé les Pays-Bas à mettre en place une **task force voedselvertrouwen** (Confiance en l'alimentation). Aux Pays-Bas, le secteur laitier a mis sous pression le secteur de l'alimentation animale en imposant des exigences supplémentaires. Ces dernières sont coordonnées par une **nouvelle structure, SecureFeed (2015)**. Les deux systèmes, GMP+ International, complété par SecureFeed d'une part et le FCA-Ovocom, complété par le plan sectoriel

d'échantillonnage de l'APFACA de l'autre, donnent une forme concrète à une stratégie bien fondée en matière de sécurité alimentaire. En tout cas, une approche différente ne devrait pas créer de barrières entre les deux pays. Il reste encore de la pain sur la planche avant d'arriver à un accord de reconnaissance mutuelle.

9.1.3 NEVEDI



Le Comité permanent de Nevedi et de l'APFACA se réunissent à plusieurs reprises. Les administrateurs confirment la nécessité d'une approche collaborative. La sécurité alimentaire (dont Nevedi ne s'occupe pas, malheureusement) et la durabilité sont deux thèmes qui demandent **une collaboration intense**. Il est normal que l'approche adoptée par chaque Etat membre est différente, puisque chaque pays a ses propres structures et son contexte spécifiques. Chaque pays devrait avoir la liberté de respecter les spécificités locales, sans pour autant porter atteinte aux activités commerciales et sans créer des frais insurmontables!

Prenons comme exemple le dossier "**durabilité**". Depuis 2015, l'achat de soja durable aux Pays-Bas est devenu une responsabilité individuelle, tandis que la Belgique reste convaincue que l'achat conjoint est la meilleure option! Ici aussi, la raison doit l'emporter si l'on veut garantir une circulation fluide de marchandises entre les deux pays. C'est donc un dossier à suivre !

Nevedi et l'APFACA travaillent déjà de manière coordonnée sur différents fronts : échanges d'informations, préparations dans le cadre de dossiers européens, protocoles d'hygiène (grippe aviaire, DEP, ...), etc.

9.1.4 GMP+ International

La **collaboration** avec *GMP+ Internationaal* semble plus **complexe**. Bien que les points communs semblent ici plus évidents, une collaboration intense semble difficile.

Les deux organisations (Ovocom et GMP+ International) ont toutes les deux acquis beaucoup d'expérience. Des Country Notes, des protocoles d'importation, les flux connexes à traiter et les standards de durabilité empêchent des échanges commerciaux. Ici aussi, un groupe de travail se penchera sur le problème. L'objectif consiste à donner aux entreprises la possibilité de se conformer aux deux systèmes, sans audits supplémentaires et sans obligation de participer à des programmes de contrôle.



9.1.5 KAT



L'Allemagne applique un système de qualité spécifique pour les oeufs : KAT, ou Verein für kontrollierte alternative Tierhaltungsformen. Depuis juillet 2012, il existe un **accord de reconnaissance mutuelle** entre l'APFACA et KAT.

L'accord a été positivement évalué en 2015 et a donc été prolongé sans aucune modification. En bref, les fabricants d'aliments composés pour animaux FCA-Ovocom certifiés, affiliés de l'APFACA, peuvent participer de manière très simple au système KAT. L'organisme de certification reconnu par FCA-Ovocom réalise l'audit initial ainsi que l'audit annuel de certification (audit combiné). L'auditeur est tenu de suivre **une formation** à ce sujet, cette formation est organisée par l'APFACA.

En mars 2015, une formation a été organisée pour les auditeurs. Toutes les informations concernant les fréquences d'audit, l'autorisation des OCIs / des auditeurs pour les audits KAT ainsi que le texte de l'accord de reconnaissance mutuelle sont disponibles sur le site web de l'APFACA, sous la rubrique [Dossiers > Qualité > International](#). Vous y retrouvez également la procédure à suivre si vous voulez vous référer à l'accord conclu entre KAT et l'APFACA.

9.1.6 Fefac

9.1.6.1 Groupes de travail

L'APFACA siège à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de l'European Feed Manufacturers' Federation (FEFAC), l'organisation coupole européenne. L'APFACA est également représentée dans les comités suivants:

- Feed Safety Management: réunions de concertation internationales sur la sécurité alimentaire, mycotoxine risk management, contrôle de dioxines, banque de données de contaminants et collaboration avec les autorités
- Animal Nutrition: nouvelles législations relatives aux aliments médicamenteux, la législation en général et l'étiquetage
- Sustainability (cf. [7.1.1.3 Sustainability Committee](#))
- Premix and mineral feed: additifs, préparations dangereuses et aliments diététiques
- Industrial compound feed production: marché du feed, contrats, biocarburants, approvisionnement en nutriments et commerce international

Outre les groupes de travail traditionnels, l'APFACA participe dans **3 nouvelles Task Forces**, à savoir :

- **Task Force on environmental footprinting**
Cette Task Force soutiendra d'une part les activités déployées dans le cadre de la méthodologie 'environmental footprinting' et d'autre part la création d'une banque de données Life Cycle Analysis (LCA). La Task force prépare également le lancement d'un

'feedprint institute' qui s'occupera de l'entretien de la base de données feed LCA et du développement de la méthodologie.

- **Task Force on responsible supply**

Les membres de cette Task Force s'occuperont en premier lieu du suivi des activités réalisées par le groupe de travail Soja durable, du développement de critères essentiels pour le soja durable importé et ils veilleront à l'application de la feuille de route ("road map") pour l'approvisionnement en soja durable, élaborée par la FEFAC. Les membres donneront également des conseils en matière d'approvisionnement en protéines européennes durables.

- **Task Force on resource efficiency**

Cette Task Force participera d'abord à la concertation publique sur l'utilisation durable de phosphore, organisée par *DG ENVI* (date limite est fin novembre). Ensuite, la Task Force développera des indicateurs pour mesurer l'efficacité de l'utilisation des ressources, qui exprime la performance des aliments composés pour animaux et de l'industrie alimentaire en Europe (approche quantitative et qualitative).

9.1.7 QS

Depuis une dizaine d'année, l'APFACA entretient **une excellente collaboration** avec *Qualität und Sicherheit* (QS). La relation entre les deux organisations est basée sur une confiance mutuelle.



QS – Ihr Prüfsystem
für Lebensmittel

Un entretien a eu lieu entre l'APFACA / Ovocom et QS autour du thème de la sécurité alimentaire. Le premier point abordé était la **communication en situation de crise**. QS utilise une plate-forme digitale qui permet de présenter et d'archiver de manière très systématique toutes les données rassemblées et publiées sur un incident spécifique. Une telle plate-forme pourrait être mise en place en vue de permettre des échanges d'informations. Il existe actuellement un '*international crisis journal*', un moyen de communication entre les gestionnaires des différents schémas (Belgique, Pays-Bas, Royaume-Uni, Allemagne).

L'APFACA a présenté l'approche du secteur belge : les **analyses des dangers**, le développement des plans d'échantillonnage. QS était impressionné par la systématique et l'étayage scientifique de notre système. Une première étape serait de comparer les analyses des dangers respectifs des deux systèmes.

9.2 National

9.2.1 L'ARMB & la Maaldersvereniging

En 2015, l'APFACA s'est occupée **du secrétariat** (temps partiel) de l'Association Royale des Meuniers Belges (l'ARMB). La représentation de l'ARMB au sein de la Fédération européenne *European Flour Millers (EFM)* et au sein de la Fédération de l'industrie alimentaire (FEVIA), l'élaboration d'un plan d'échantillonnage sectoriel pour les meuniers, l'élaboration d'un contrat type pour l'achat de blé panifiable belge, le suivi de la législation, la communication et l'organisation de formations font partie du paquet des tâches.



Une première ébauche de l'actualisation du guide de l'autocontrôle pour les meuniers a été donnée. L'ARMB s'est en outre impliquée activement dans la fondation de l'Institut Pain & Santé.

L'APFACA dirige les activités de la Maaldersvereniging. Dans ce contexte a été lancée l'idée d'organiser un entretien avec les 3 fédérations des meuniers.

9.2.2 BEPEFA



Depuis janvier 2015, l'APFACA assure le secrétariat de BEPEFA, l'Association des fabricants de petfood belges. L'Association compte actuellement 8 membres. De ce fait, l'APFACA représente désormais les aliments secs pour animaux de compagnie et les aliments humides et ce tant à l'échelle nationale (l'AFSCA, le SPF,...) qu'à l'échelle européenne (Fédération Européenne de l'Industrie des Aliments pour Animaux Familiers).

9.2.3 VEPEK

Dans le courant de l'année 2015, VEPEK a été obligé de mettre fin à la collaboration avec un secrétaire professionnel. La raison étant que deux membres de VEPEK avaient décidé de se retirer de l'organisation, ce qui a eu un impact négatif sur le fonctionnement professionnel de l'organisation. Les membres de VEPEK sont des organisations qui représentent les producteurs, les abattoirs, les accoueurs et le secteur des aliments composés. Les membres se réunissent régulièrement pour discuter de sujets importants pour la filière volaille. Les thèmes qui ont été suivis de près en 2015 sont: la **législation relative à la salmonella** (impact des contrôles d'entrée défavorables sur l'abattage logistique; "une fois positif, toujours positif"), les **efforts d'assainissement de l'AFSCA** et son impact sur le secteur de la volaille, l'Identification & l'Enregistrement (**I&R**) des volailles, la **Grippe aviaire**, etc.

9.2.4 Concertation de la Chaîne agroalimentaire

Les réunions de concertation de la Chaîne agroalimentaire ont démarré en 2012. Depuis lors, plusieurs nouvelles initiatives ont été lancées et de nouveaux groupes de travail ont vu le jour. La Concertation de la Chaîne agroalimentaire a mis en place **5 groupes de travail**:

- Le secteur primaire: le Syndicat agricole (ABS), Boerenbond (BB) et la Fédération agricole wallonne (FWA)
- Les fournisseurs: l'APFACA
- La grande distribution: la Fédération belge de la distribution (Comeos)
- Le secteur de la transformation: la Fédération de l'industrie alimentaire (FEVIA)
- L'Union des entrepreneurs indépendants (UNIZO)

9.2.4.1 Groupe de travail Viande porcine

L'année écoulée, les membres de la concertation de la Chaîne agroalimentaire se sont surtout penchés sur la crise (entre autres) dans le secteur porcin.

Les partenaires au sein de la Concertation de la Chaîne agroalimentaire ont cherché frénétiquement des solutions. La piste de la **création d'un fonds** (financé par une taxe payée par le consommateur) pour le secteur bovin et le secteur porcin a été avancée comme solution à court terme. La solution à long terme semblait hélas moins prioritaire que les solutions à court terme...



A l'occasion de la **manifestation des agriculteurs** organisée à Bruxelles en septembre 2015 par l'organisation européenne coupole Copa-Cogeca, le secteur des aliments pour animaux a voulu exprimer sa **solidarité collective** avec ses clients éleveurs. L'APFACA a décidé de créer un **autocollant** qui pouvait être collé sur les camions des affiliés / fabricants d'aliments composés et sur ceux des abattoirs. Ces autocollants circulent encore aujourd'hui !

L'APFACA a également reçu la demande de préfinancer un autre fonds, qui accorderait une prime temporaire aux éleveurs de truies. Le Conseil d'administration de l'APFACA a répondu positivement à cette demande.

L'APFACA continue à souligner qu'il est important de définir une stratégie à long terme qui contient des mesures structurelles. Nous plaidons pour la fixation de paramètres financiers objectifs qui pourraient être utilisés par toutes les parties prenantes en amont ou en aval de la filière de l'élevage.

9.2.4.2 Groupe de travail Code de conduite

Le groupe de travail s'est penché sur l'élaboration d'un **Code de conduite**. Ce code a été mis à jour récemment. Le code de conduite est disponible sur le site web de l'APFACA sous la rubrique [Dossiers > Société > Consultation de la Chaîne > Code de conduite](#). Le code a également été intégré dans le **Code de conduite européen**.

Ce qui est nouveau, c'est la mise en place d'une 'commission des plaintes'. La commission a traité 17 plaintes en 2014. La Concertation de la Chaîne agroalimentaire a opté pour une approche volontaire, contrairement à d'autres pays où un arbitre a été désigné.

9.2.4.3 Groupe de travail Valorisation de la qualité extralégale

L'idée de mettre en place un groupe de travail 'valorisation de la qualité extralégale' vient du **secteur de la viande bovine**. L'objectif est de placer la barre au même niveau pour tous les systèmes de qualité, et ce par le biais du principe du cahier des charges générique. D'une part, chaque exigence supplémentaire doit pouvoir être certifiée au sein du système de qualité ; d'autre part, chaque exigence supplémentaire donnera lieu à un prix plus élevé (surtout pour le fabricant primaire).

En 2014, l'on a obtenu que le plan d'échantillonnage au niveau du producteur primaire sera désormais subsidié par les 3 plus grands distributeurs. Tout est mis en oeuvre pour convaincre les *free riders* parmi les grands-distributeurs de participer au système.

9.2.4.4 Groupe de travail Développement durable



DE VOEDINGSKETEN
VERDUURZAAMT



Mit medewerking van de werkgroep Landbouw-voeding van Transitie Middeveland

Au sein de la Concertation de la Chaîne agroalimentaire, le Groupe de travail (flamand) Développement durable a, pendant une période de 2 ans (juin 2013 - mai 2015), travaillé sur un **projet de transformation** dont l'objectif était de rendre plus durable la Chaîne agroalimentaire. Le projet était subsidié par l'Agentschap ondernemen dans le cadre de la nouvelle politique industrielle ViA. Un plan d'action avait été élaboré en concertation avec l'Institut voor Landbouw- en Visserijonderzoek (ILVO). Ce plan contenait des actions à court et à long terme.

Le projet a prévu des subsides pour réaliser 4 projets pratiques durables, appelés **action labs**. Ces action labs mettent l'accent sur la chaîne dans sa totalité, visant une augmentation de la durabilité, impliquant plusieurs maillons de la chaîne et le concept de transformation. 1 action lab est dirigé par un fabricant d'aliments composés. Le projet étudie l'utilisation du soja d'origine flamande dans les aliments pour porcs et l'effet du soja flamand sur les porcs et la viande porcine.

Outre les entreprises de la chaîne, les consommateurs doivent également contribuer leur pierre à l'édifice. La **communication et l'échange d'informations**, jouent un rôle très important. Le consommateur doit être activement impliqué de sorte que la Chaîne agroalimentaire et les produits fabriqués par la chaîne obtiennent le respect qu'ils méritent. Un bureau de communication spécialisé a été contacté pour examiner quel groupe cible atteindre en premier lieu et de quelle manière.

Le projet de transformation 2013 – 2015 a jeté les bases d'une chaîne agroalimentaire plus durable. Pour arriver à une réelle transformation, il faut toutefois prévoir une période plus longue. C'est pourquoi il a été décidé de lancer un nouveau projet (de 2 ans). La suite du projet sera axée sur la pratique. Les résultats obtenus dans le cadre du projet de transformation 2013 – 2015 seront donc mis en pratique, p.ex. en organisant un espace d'expérimentation. C'est pourquoi la chaîne agroalimentaire a lancé un nouvel appel aux 'action labs' en 2016.

Le groupe de travail (wallon) Durabilité, dans lequel sont représentés l'APFACA, Comeos, Fevia-Wallonie, FWA et Wagralim, œuvre lui aussi pour une chaîne agroalimentaire plus durable. Le projet porte le nom 'D'Avenir'. Tout comme en Flandre, le but du projet consiste à offrir des conseils en matière de durabilité à l'industrie. Des budgets étaient prévus pour un certain nombre de projets pratiques. Différents moments de réseautage ont été organisés, moments durant lesquels les entreprises des différents maillons pouvaient se rencontrer et discuter à propos des projets d'avenir.

9.2.4.5 Groupe de travail Viande bovine

Une étude comparative des différents cahiers des charges de qualité du secteur de la viande a été réalisée pour en retenir ensuite le dénominateur commun. Le résultat a donné lieu au **cahier générique viande bovine**. Ce cahier des charges est basé sur l'idée que chaque maillon de la chaîne assume sa responsabilité et réalise les contrôles comme convenu. Pour plus d'informations: [5.1 Cahier générique viande bovine](#).

9.2.4.6 Groupe de travail Viande porcine

La concertation de la chaîne a mis en place un autre sous-groupe de travail : le 'groupe de travail viande porcine' qui se penche sur les **thèmes suivants** : l'indice du prix de la viande porcine, un cahier des charges générique viande porcine, la définition d'un niveau de marché belge et finalement le financement d'un système d'enregistrement de données relatives aux antibiotiques utilisés (pour toutes les espèces animales). Les objectifs de ce groupe de travail sont donc similaires à ceux du groupe de travail Viande bovine.

9.2.5 SALV

Le Strategische Adviesraad voor Landbouw en Visserij (SALV) est une entité au sein [de la structure organisationnelle](#) des autorités flamandes. Le SALV est un **organe consultatif** auprès du Gouvernement et du Parlement flamands, qui donne conseil en matière de réglementation (relative à l'agriculture et à la pêche) dans le sens large du mot. Les avis sont établis lors des réunions des

groupes de travail, où sont représentés les intéressés du secteur qui siègent au SALV. Jusqu'au premier décembre 2015, le Conseil consultatif était présidé par monsieur Piet Vanthemsche, le président du Boerenbond. Monsieur Vanthemsche ayant quitté le Boerenbond, il fallait trouver un autre président. Le SALV a alors décidé de désigner Hendrik Van Damme du Algemeen BoerenSyndicaat (ABS) comme président (Monsieur Van Damme était avant vice-président du SALV) et Chris Coenegrachts (Boerenbond) comme vice-président. Pour plus d'informations, consultez le [site web du SALV](#).



Un avis sur lequel Conseil consultatif stratégique pour l'Agriculture et de la Pêche s'est penché en 2015, c'était la **note d'orientation Agriculture, Pêche et Ruralité 2014-2019** de la ministre Joke Schauvliege. Cette note, rédigée en 2014, a été présentée au SALV en 2015. La ministre y explique la vision de son cabinet pour les 5 ans à venir. Ce qui est remarquable, c'est la grande importance accordée à la **durabilité** et au **fonctionnement au sein de chaîne**. Ce sont 2 thèmes dans le cadre desquels l'APFACA a lancé une série d'initiatives. En vue de réaliser son objectif final, la ministre a fixé un certain nombre d'objectifs secondaires sur lesquels elle veut miser pendant les 5 années qui viennent. Ces objectifs concernent e.a. la gestion durable des entreprises, la mise en valeur de la chaîne agroalimentaire à l'étranger et en Flandre, l'innovation et la recherche, les autorités en tant que partenaires et soutien de la chaîne.

Le ministre-président Geert Bourgeois a également demandé au SALV de formuler un avis sur la note d'orientation transversale: Vision 2050. La note propose une approche qui doit permettre à la société et aux autorités d'axer sur les priorités essentielles à long terme. En misant sur ces objectifs, la Flandre veut devenir, d'ici 2050, une région forte, sociale, ouverte, résistante et internationale, capable de créer de la richesse et du bien-être d'une manière intelligente, innovante et durable, une région où chacun a sa propre place. Plusieurs de ces objectifs essentiels (une chaîne alimentaire durable, le développement des connaissances et d'une société à faible émission de carbone) concernent la chaîne agroalimentaire.

Un autre grand dossier traité en 2015 concerne le MAP5. L'APFACA a contribué à l'élaboration d'un avis et ce conjointement avec le secrétariat du SALV, ABS, Boerenbond, le Service Pédologique belge et Bioforum. Le résultat étant un avis très détaillé, ce qui n'a pas empêché le groupe de SALV d'arriver à un consensus, la preuve d'une bonne harmonie entre la chaîne alimentaire et les intérêts communs du secteur.

Le SALV a également été invité à formuler un avis sur les modifications législatives relatives au bien-être des animaux (depuis que le bien-être animal relève de la compétence d'un ministre flamand).

9.2.6 VCM

Le Vlaams Coördinatiecentrum voor Mestverwerking (VCM) est le point de contact central pour toutes les informations concernant le **traitement du lisier** en Flandre. VCM traite vos demandes d'informations, de conseils et/ou d'accompagnements. VCM joue



également un rôle d'intermédiaire entre les autorités publiques et l'industrie. Des entretiens thématiques traitent de sujets spécifiques comme l'aménagement du territoire, le décret lisier, etc. VCM soutient également de nouveaux projets de valorisation de nutriments. Les connaissances ainsi acquises sont partagées avec les affiliés.

VCM a été créé en 1996 à l'initiative de la province Flandre occidentale. Dès le début, l'APFACA y a apporté son entière collaboration. Depuis mai 2015, l'APFACA assume la présidence de VCM et ce jusqu'à 2017.

9.2.7 VILT



L'APFACA est co-fondateur de VILT asbl et soutient financièrement les activités du Centre d'information flamand. L'APFACA siège au Conseil d'administration, qui donne régulièrement un aperçu des activités en cours et des projets réalisés ([Veldverkenners](#), [VILT TeeVee](#), etc.).

10 Formations

10.1 Explosion des poussières

L'APFACA a investi dans le développement d'un **outil de calcul GEX** qui permet de calculer le risque externe d'une entreprise suite à une explosion des poussières ou un incendie. L'outil de calcul est reconnu par le Département Leefmilieu, Natuur en Energie (LNE) et a été appliqué dans plusieurs dossiers concrets, plus précisément dans le cadre des demandes de permis d'environnement. L'outil permet au fabricant de faire les calculs lui-même sans devoir faire appel à un conseiller. Vous retrouvez plus d'informations sous [7.2.1 Explosion des poussières](#).

L'APFACA aide ses affiliés dans l'application de GEX. D'abord, l'APFACA organise **une formation** durant laquelle la théorie sous-jacente est expliquée et une introduction à l'application de GEX est donnée. Ensuite, le fabricant peut commencer à utiliser l'application.

Au moment où le fabricant est déjà bien avancé dans les préparations, il est invité pour **une première session d'accompagnement**, session durant laquelle le fabricant recevra des conseils et peut poser des questions. Une fois l'étude achevée, le résultat sera évalué lors d'une seconde session d'accompagnement, avant de soumettre le dossier à l'administration. Les sessions d'accompagnement sont gratuites pour les affiliés qui ont acheté l'outil de calcul GEX. L'année dernière l'APFACA a organisé plusieurs sessions d'accompagnement.

10.2 Sécurité au travail

Le programme de formation 2015 de l'APFACA contient une formation **sécurité au travail (sensibilisation) pour ouvriers**. Cette formation est organisée en collaboration avec Provikmo/Vekmo et peut, si le fabricant (membre) le souhaite, avoir lieu dans l'entreprise même.

La formation traite plusieurs sujets : les dangers liés aux silos et le travail avec des tiers. L'accent est mis sur le risque d'explosion des poussières et d'incendie. Dans une première partie, les dangers et les éventuelles conséquences pour le secteur des aliments composés sont illustrés à l'aide d'exemples concrets (films et photos). Ensuite, la théorie sur l'origine de l'explosion des poussières est expliquée et pour finir, les mesures de prévention sont examinées. Tout est présenté de manière pratique. Si la formation est organisée au sein de l'entreprise même, l'instructeur accompagne les participants dans l'usine (après la partie théorique de la formation) pour illustrer comment les règles de la **théorie sont appliquées dans un contexte pratique**.

Outre les formations, l'APFACA met à disposition des fabricants un **Manuel 'Sécurité au travail dans le secteur des aliments composés pour animaux'**. Le manuel, publié en 2009, a été conçu spécifiquement pour le secteur, (cf. [6.2 Sécurité au travail](#)). Pour plus d'informations, consultez la rubrique [Publications](#) sur le site web de l'APFACA.

10.3 Production d'aliments composés

En septembre 2015, l'APFACA a organisé, en concertation avec l'IFP, une formation sur la production des aliments composés pour animaux. La formation était destinée aux travailleurs dans les entreprises de fabrication d'aliments composés, aux opérateurs, aux collaborateurs technico-commerciaux et aux techniciens. La formation était axée sur (1) le procédé de production des aliments composés (à partir de la matière première jusqu'au produit fini) et sur (2) les dangers relatifs à la sécurité alimentaire et à la sécurité des aliments pour animaux (dangers liés aux matières premières utilisées et au procédé).

10.4 Formation taxe kilométrique

Dès le 1^{er} avril 2016, la taxe kilométrique est entrée en vigueur en Belgique. Cette taxe est d'application à tous les véhicules / toutes les combinaisons de véhicules de plus de 3,5 tonnes.

En 2015, la législation relative à la taxe kilométrique a été votée par les parlements régionaux des 3 régions. L'introduction de la taxe est donc un fait accompli. Dès le dernier semestre 2015, les entreprises avaient l'occasion de s'enregistrer auprès de Satellic et de commander des OBU (on board units) nécessaires. Les intéressés retrouvent plus d'informations sur www.viapass.be.

En 2015, l'APFACA a organisé, en collaboration avec Transport en Logistiek Vlaanderen, une formation à ce sujet pour ses affiliés.

11 Recherche scientifique

11.1 Projet insectes

Thomas More Hogeschool, KULeuven et l'Université de Gand ont obtenu du soutien financier auprès de l'Agentschap voor Innovatie door Wetenschap en Technologie (IWT) pour un **projet TETRA** dont l'objectif est d'examiner l'utilisation de la mouche soldat noire comme source protéique dans l'alimentation pour volailles.



L'utilisation de la mouche soldat noire dans l'alimentation animale peut être complémentaire aux sources de protéines existantes, ce qui permettrait de réduire la dépendance des importations de protéines. De plus, il est possible d'élever des insectes sur des co-produits organiques, ce qui permet de valoriser au mieux ces derniers. Les insectes semblent avoir un bon profil en acides aminés.

L'APFACA est un membre actif du groupe d'utilisateurs. Notre tâche consiste à donner des conseils et à fournir des informations sur la législation relative à l'utilisation d'insectes dans les aliments pour animaux.

11.2 Projet soja

Le projet de recherche sur le soja de l'Institut voor Landbouw- en Visserijonderzoek (ILVO) a l'ambition de mettre au point les techniques de culture d'un certain nombre de **variétés très précoces de soja qui sont cultivées en Flandre**. L'APFACA soutient ce projet dans le cadre de son [Plan d'action Sources protéiques alternatives](#).

En 2012 et en 2013, des essais visant à tester les différentes techniques pour la culture de variétés ultra-précoces ou précoces de soja ont été organisés à trois endroits différents en Flandre. Les résultats démontrent que cette culture a du potentiel, mais il reste un certain nombre d'obstacles à éliminer avant de pouvoir mettre en place ces cultures. Un projet IWT-LA de 4 ans a pour objectif de trouver des solutions. Le projet vise à examiner quelles variétés de soja peuvent être cultivées en Belgique, et quelles sont les techniques de culture les plus efficaces. Outre l'ensemencement des différentes variétés, les chercheurs essaient de déterminer quels sont les herbicides les plus efficaces en Belgique, quels produits inoculants doivent être utilisés et dans quelle dose pour obtenir une bonne inoculation, quelles variétés résistent au froid et quelle est la teneur en huiles et protéines des différentes variétés.

L'APFACA siège avec Agrifirm, Alpro, AVEVE, Boerenbond et Colruyt dans la Commission des utilisateurs, ce qui nous permet d'orienter le projet. Un autre avantage c'est que tous les résultats sont mis à notre disposition.

11.3 ILVO –Groupe d'utilisateurs poids optimal d'abattage



Le projet IWT 'Détermination du poids d'abattage optimal d'un point de vue micro-économique pour les porcs d'engraissement' est dirigé par l'Institut voor Landbouw- en Visserijonderzoek (ILVO). L'objectif est de développer un modèle d'optimisation qui permet de calculer le poids économiquement optimal d'abattage d'un porc belge moyen, en tenant compte des circonstances de

marché actuelles. Le but est également d'offrir à chaque éleveur de porcs un instrument sur mesure lui permettant de **calculer le poids économiquement optimal d'abattage**, en fonction des circonstances de marché actuelles et en fonction de la spécificité de l'entreprise.

Pour réaliser cet objectif, il faut disposer de suffisamment de connaissances techniques sur l'évolution de la croissance, la prise alimentaire, la mortalité et la composition corporelle des porcs lors de la période d'engraissement. Ces informations ne sont pas encore disponibles pour la phase de 100 à 130 kg. Ces informations seront évidemment différentes pour les verrats, les castrats, les cochettes et les porcs traités à l'Improvac. En bref, les chercheurs veulent trouver une réponse aux questions suivantes :

- Comment évolue la croissance, la conversion alimentaire et la mortalité des castrats, cochettes, verrats et verrats vaccinés contre l'odeur de verrat entre 100 et 130 kg?
- Comment évolue la composition corporelle de porcins entre 100 et 130 kg?
- Comment évolue la qualité intrinsèque de la viande de porcins entre 100 et 130 kg?
- Comment la livraison de porcs d'un poids inférieur ou supérieur à un poids spécifique d'abattage est récompensée/pénalisée?
- Comment peut-on adapter les curves techniques à la spécificité de l'entreprise?
- Comment évolue le poids optimal d'abattage en cas de fluctuations de prix d'aliments, de porcelets ou de prix de porcins?
- De quel niveau de flexibilité une entreprise doit-elle faire preuve, pour pouvoir faire varier le poids d'abattage?

L'optimisation du poids d'abattage peut avoir une grande influence sur la rentabilité des élevages porcins, qui sont sous pression depuis longtemps. Les marges économiques très limitées au sein de l'élevage porcin ont pour conséquence que la moindre variation au niveau des prestations techniques sous-jacentes risque d'avoir un effet substantiel sur le résultat final économique de l'entreprise.

11.4 Projet de rétention

L'APFACA, Boerenbond, ABS et la Banque de lisier ont élaboré un plan d'action conjoint basé sur 3 pistes en vue d'attaquer le problème du lisier chez les porcins. Une des pistes consiste à déterminer le taux de rétention de N et de P par le porc. En 2013, ILVO avait conseillé aux membres du groupe de se joindre au projet 'Détermination du poids d'abattage optimal d'un point de vue micro-économique pour les porcs d'engraissement' (cf. [11.3 ILVO – Groupe de travail poids optimal d'abattage](#)), parce que ce projet détermine le taux de rétention de 120 porcins. La description du projet ne mentionnait pas que les animaux recevraient une alimentation très riche sur base de laquelle les valeurs maximales de rétention seraient déterminées. Les valeurs ainsi obtenues n'étaient donc pas les chiffres courants pour un porc moyen. La Banque du lisier n'a par conséquent pas voulu accepter les valeurs de rétention ainsi obtenues. Les différents participants ont alors décidé d'abattre encore 72 autres porcins qui avaient reçu un **aliment courant**. Le taux de rétention de N et de P de 6 cochettes, 6 verrats, 6 castrats et 6 porcs traités à l'Improvac a été à chaque fois déterminé pour un poids d'abattage de respectivement 105 kg, 115 kg et 130 kg. Ce dernier essai supplémentaire a été entamé en 2015 et les résultats sont attendus pour mi- 2016.

11.5 Projet Résidus

L'APFACA est membre du groupe d'utilisateurs du projet CROSSCONTAM, un projet initié par le Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, dont la mission est d'examiner l'effet des concentrations basses en antibiotiques (résidus) sur le développement de **la résistance** vis-à-vis des antibiotiques chez l'animal.

Le point de départ est la contamination croisée inévitable (teneurs limitées) à la suite de la production ou de l'utilisation d'aliments médicamenteux. Les conclusions sont toutefois analogues en cas de teneurs limitées en AB, après l'administration de médicaments au niveau de l'élevage que ce soit par le biais de l'eau de boisson ou par l'alimentation (post-mixing). Le projet tente de déterminer **l'impact de la contamination croisée** sur le développement de la résistance

Ce qui est sûr, c'est que l'introduction, depuis le 1/1/2014, de techniques comme les **mélangeurs en fin de ligne de production** et **les systèmes de dosage de précision** dans les entreprises de fabrication d'aliments composés, a eu un **impact positif sur le nombre de lots** susceptibles de contenir des traces d'antibiotiques. Ces antibiotiques risquent de donner lieu au développement de RAM (résistance aux antimicrobiens). Reste encore à trouver une solution pour la contamination croisée au moment du transport et chez l'éleveur (stockage d'aliments médicamenteux, les résidus dans les systèmes d'alimentation, etc.).

La contamination croisée lors du transport est le résultat de l'utilisation de systèmes de déchargement (pour camion) moins couramment utilisés en Belgique (vis et chaînes). L'APFACA a expliqué comment se déroule le déchargement des aliments ainsi que le procédé de nettoyage (après un transport d'aliments médicamenteux) en Belgique conformément au FCA. L'APFACA a conseillé de ne pas tenir uniquement compte du nombre de lots (absence ou présence de résidus),

mais de déterminer aussi le niveau des résidus. Les niveaux ne donnent pas tous automatiquement lieu à un développement de résistance, c'est donc un élément critique dans le modèle de l'évaluation des risques. Le projet a été prolongé pour une période de 10 mois.

Belpork/Certus a aussi été confronté à des résidus de substances actives retrouvées dans des carcasses et dans la viande de porc. Plusieurs causes possibles, parmi lesquelles une gestion défectueuse au niveau de l'élevage porcin ont été avancées. Les abattoirs ont donné un signal clair : les **contrôles de sortie** au niveau de l'éleveur porcin et les contrôles d'entrée au niveau des abattoirs sont nécessaires pour inciter le fournisseur de porcs à devenir plus "conscientieux" quant à l'utilisation de médicaments et quant aux temps d'attente. Les tests salivaires, urinaires, sanguins – à développer en concertation avec ILVO – doivent être mis au point. Ces tests s'appliquent sur des porcs vivants et permettent de donner une indication des éventuels problèmes qui pourraient survenir après l'abattage.

11.6 Groupmedipig

Le projet CROSSCONTAM a relevé pas mal de lacunes en ce qui concerne la contamination croisée au niveau de l'élevage (aliments médicamenteux ou autres formes d'administration). Des recherches plus avancées s'imposent en vue d'obtenir plus d'informations sur l'homogénéité et sur la stabilité de l'eau/de l'aliment auquel l'antibiotique est ajouté (dès le moment de la production jusqu'au moment où l'antibiotique est administré à l'animal). C'est pourquoi l'APFACA et différents partenaires de l'Université de Gand ont lancé en 2015 un projet de recherche SPF "GROUPMEDIPIG". Le projet a déjà passé la première phase (introduction de la demande de projet). Fin février le projet final a été soumis (full proposal). La décision finale est attendue dans le courant du premier semestre 2016.

12 Technique & innovation



Erik Hoeven est conseiller en gestion des dossiers techniques et scientifiques. Erik s'occupe de différents dossiers, comme les aliments médicamenteux (prescription électronique, appareil de dosage de précision), exportation, santé animale, le Fonds d'intervention salmonelles et la législation. Il représente l'APFACA régulièrement auprès de VLAM, Vepek, Belplume, VNA, l'AFSCA et s'occupe d'Eufetec et de l'ARMB.

12.1 Système de dosage de précision

Le système de dosage de précision est une des 2 mesures de maîtrise/techniques permettant de minimaliser la contamination croisée liée à la production des aliments médicamenteux (en première instance à base d'antibiotiques), prévues dans la Convention aliments médicamenteux. Le système exclut **toute contamination croisée** due au transport d'aliments médicamenteux.

Le système en est déjà à sa **3^{ème} génération**, les appareils ont été développés en collaboration avec la société Bascules Robbe (une solution a été trouvée pour le hardware et le logiciel). Des défis spécifiques subsistent, comme p.ex. une bonne homogénéité pour certains prémélanges.



En mai 2015, les membres du Groupe de travail Système de dosage de précision se sont rencontrés pour évaluer le fonctionnement du système. Un des problèmes majeurs signalés étant la difficulté d'obtenir une bonne homogénéité. Il a également été question des supports les plus fréquemment utilisés, des analyses périodiques visant à détecter des substances actives, des courbes de déchargement et des tests d'homogénéité attendus (la période de 3 ans s'est écoulée). En général, les utilisateurs du système sont **très contents**. Les membres du groupe de travail demandent d'organiser une réunion d'évaluation (au moins) une fois par an.

Le système de dosage de précision (dont les spécifications sont fixées) sera probablement intégré dans le nouveau projet de Règlement européen relatif aux aliments médicamenteux (ce Règlement remplacera, à terme, la Directive européenne 90/167). Beaucoup d'Etats membres s'étaient d'abord montrés sceptiques par rapport au système mais ceci était dû à un manque de connaissances. En octobre 2015, l'AFSCA, qui s'était d'abord renseignée auprès de l'APFACA, a présenté le système de dosage de précision à la Commission européenne et aux experts nationaux. La Commission s'est montrée très intéressée et le système sera donc très probablement intégré dans le nouveau Règlement.

12.2 Prescription électronique

En 2014, les ministres compétents ont reconnu officiellement l'APFACA en tant que **prestataire de services** pour la rédaction électronique d'ordonnances pour aliments médicamenteux. Cette autorisation a été confirmée par l'Arrêté royal relatif aux aliments médicamenteux du 21 décembre 2006 et concerne la prescription électronique par le biais d'appareils mobiles (PDA).



Afin de créer une plus large assise, l'APFACA a demandé à AMS (*Advanced Management Software*) de développer une application tablette et smartphone pour les différents systèmes d'exploitation. Début 2015, l'APFACA a organisé trois démonstrations: **(1)** pour les autorités publiques (SPF Santé publique, AFSCA et l'AFMPS), **(2)** pour les fabricants d'aliments médicamenteux **(3)** pour les vétérinaires.

En février 2016, l'APFACA a été reconnue par le ministre de l'Agriculture Willy Borsus et par la ministre de la Santé publique Maggie De Block en tant que **prestataire des services pour la prescription électronique d'aliments médicamenteux, via tablette et smartphone**. Ainsi l'APFACA s'engage à offrir aux vétérinaires et aux fabricants des aliments composés une solution pour la prescription et le traitement électronique d'ordonnances via smartphone et/ou tablette. Dans le cadre du plan d'étapes, élaboré par l'APFACA en vue de rationaliser l'utilisation d'AB, la prescription électronique deviendra obligatoire dès le 1/10/2016.

Le fait de pouvoir exporter les données des ordonnances vers Excel et de pouvoir les utiliser dans des systèmes de collecte de données, est un grand pas en avant. Une bonne nouvelle aussi c'est qu'il n'est plus nécessaire d'investir dans l'achat d'un PDA (l'application PDA ne sera plus disponible dès le 1/6/2016).

Vous retrouvez plus d'informations sur le site web de l'APFACA, sous la rubrique [Dossiers> Technique> Prescription électronique](#).

12.3 Aliments médicamenteux

12.3.1 Convention zinc

Depuis septembre 2013, l'autorisation temporaire de 4 prémélanges médicamenteux à base d'oxyde de zinc (ZnO) a été confirmée. La fabrication d'aliments médicamenteux pour porcelets à base d'oxyde de zinc (2000 / 2500 ppm Zn) est désormais autorisée sur ordonnance vétérinaire dans le cadre de la **problématique du sevrage**.

Dès fin 2015, un de ces prémélanges a obtenu une autorisation européenne, cet enregistrement européen prévaudra sur les enregistrements temporaires. Dans le cadre de la [Convention Aliments médicamenteux](#), la fabrication d'aliments médicamenteux par le biais du mélangeur principal reste autorisée (il faut évidemment prendre en compte les mesures de maîtrise nécessaires).

L'APFACA a pris l'initiative de conclure une convention (et ce pour des motifs environnementaux) avec les Ministres de la Santé publique et de l'Agriculture. L'objectif étant de réduire, sur une base volontaire, la teneur en zinc (110 ppm au max au lieu de 150 ppm au max.) des aliments destinés aux porcs d'engraissement (> 23 kg). Plus de 80 fabricants belges et néerlandais qui fabriquent ce type d'aliment pour porcs, ont signé la convention. Les entreprises participent toutes à un plan d'échantillonnage spécifique (cf. [4.1.2 Différents plans d'échantillonnage \(spécifiques\)](#)).

Fin octobre 2014, la convention Zinc a été évaluée positivement par l'APFACA et le SPF Santé publique. Les résultats satisfaisants des analyses réalisées dans le cadre du plan sectoriel d'échantillonnage (95% des échantillons analysés en 2014 avec résultat conforme (à condition de soustraire l'erreur analytique de mesure)) et les résultats des analyses réalisées par l'AFSCA (100% conformité), sont le fruit d'un suivi méticuleux. L'APFACA a été félicitée pour son **suivi méticuleux** et pour les initiatives en vue de sensibiliser les fabricants localisés en Belgique ou à l'étranger et mettant sur le marché belge des aliments pour porcs d'engraissement.

La convention Zinc a à nouveau été positivement évaluée par l'APFACA et par le SPF Santé publique en 2015. Lors de cette réunion d'évaluation, des informations détaillées ont été fournies sur **l'enregistrement européen de ZnO en tant que prémélange médicamenteux**. Huvepharma a finalement obtenu l'enregistrement européen après un long calvaire. Ceci implique que les enregistrements temporaires seront retirés du marché! L'on s'attend à ce que les fervents adversaires préparent une attaque au molécule.

La **convention a réalisé tous les objectifs**:

- Réduction des émissions de Zn dans l'environnement en réduisant la teneur en Zn des aliments pour porcs d'engraissement (teneur max. autorisée de 110 ppm)
- L'utilisation de ZnO a contribué à une réduction considérable de l'utilisation de sulfate de colistine (jusqu'à 1 tiers des volumes utilisés en 2011)
- Les résultats des analyses à partir d'échantillons prélevés par l'APFACA et par l'AFSCA sont analogues. La teneur moyenne en Zn retrouvée dans les aliments pour porcs d'engraissement s'élève à 94 ppm!

L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a publié un rapport qui plaide pour une norme de 100 ppm dans les aliments pour porcs d'engraissement.

Le SPF continue à lutter pour **une réduction de la norme jusqu'à 100 ppm**, mais l'APFACA s'y oppose. Tout d'abord parce que l'objectif final de réduire les émissions de Zn dans l'environnement a été réalisé avec succès! Deuxièmement parce qu'imposer une norme supérieure implique aussi que cette norme ne peut être dépassée (pas d'arrondis vers le haut, uniquement des arrondis vers le bas)! Dans sa formulation, le nutritionniste devrait donc calculer comme suit: 110 ppm – 20 ppm = 90 ppm...

12.3.2 Enquête



Depuis l'année de production 2009, l'APFACA rassemble des **données détaillées sur les prémélanges médicamenteux fabriqués** (MF) et sur **les prémélanges médicamenteux et substances actives utilisés**. En 2015, les chiffres pour 2014 ont été rassemblés et traités. Début 2016 l'APFACA a mené une enquête en vue de rassembler les informations sur l'année 2015.

L'enquête a alors été adaptée pour pouvoir faire la distinction entre les aliments médicamenteux pour porcs d'engraissement > 15 semaines et les autres aliments médicamenteux pour porcs.

Les aliments médicamenteux fabriqués en Belgique sont surtout destinés à l'alimentation porcine et plus précisément à l'alimentation des porcelets. Moins de 4% des aliments pour porcs fabriqués en Belgique contiennent des antibiotiques (ordonnance vétérinaire) et moins de 2% sont des aliments médicamenteux pour vermifuger. En 2014, nous avons enregistré une remarquable progression dans l'utilisation d'aliments médicamenteux à base de ZnO pour porcelets.

Depuis le mois de septembre 2013, les fabricants d'aliments médicamenteux peuvent, après réception d'ordonnance vétérinaire valable, fabriquer et livrer des aliments médicamenteux pour porcelets sevrés à base de prémélanges vétérinaires contenant du ZnO (une alternative au médicament colistine, susceptible de faire progresser l'antibiorésistance). Les derniers chiffres du rapport BELVETSAC (2014) prouvent que l'utilisation de colistine a baissé de 41,3% (allant de 9.635 T en 2012 à 5.658 T en 2014). L'utilisation de colistine par le biais de prémélanges vétérinaires a baissé de 62,5% (allant de 2.571 T en 2012 à 964 T en 2014).

Sur la base des données disponibles, l'APFACA a rédigé **31 rapports** (31 fabricants) qui donnent une idée de l'évolution de la production d'aliments médicamenteux pendant la période 2009–2011–2013-2014. Début 2015, tous les rapports ont été transmis aux fabricants concernés. Les rapports n'esquissent pas seulement l'évolution des différents types d'aliments médicamenteux pour porcs (répartis en 2 catégories : porcelets et autres porcins), mais donnent aussi un aperçu de l'évolution des aliments médicamenteux pour porcs (par type et par catégorie) utilisés.

On distingue plusieurs "types": **(1)** antibiotiques, **(2)** aliments pour vermifuger et **(3)** ZnO. Les fabricants concernés ont été invités pour une réunion plénière d'information (le 26/03/16). Les fabricants qui ont participé à la réunion (une dizaine) ont confirmé leur appréciation pour les rapports et ont demandé d'ajouter les chiffres 2015 au rapport.

12.4 Feed Design Lab



L'inauguration officielle de Feed Design Lab (FDL) a eu lieu le 4 avril 2014. Le projet FDL a été réalisé en étroite collaboration avec l'APFACA. En janvier 2015, Prof. Mia Eeckhout a été désignée comme **nouveau président** à la tête du Lab. Elle a repris le flambeau d'Yvan Dejaegher, le premier président de FDL.

En 2015, Feed Design Lab (FDL) a fait élaborer une présentation d'entreprise sous forme d'un bref [film de promotion](#). C'est un film sur le secteur de l'alimentation animale. Le film met en lumière les différentes activités de FDL.

Depuis sa fondation en 2014, le centre de formation et d'innovation n'est pas resté les bras croisés. L'année dernière, au total **3 cours d'introduction** sur la technologie des procédés ont été organisés avec succès!

La première année complète après sa fondation, FDL s'est donc développé avec succès! En 2015, le nombre de partenaires a augmenté jusqu'à 70! Les **cours** et les **workshops** organisés par FDL revêtent un grand intérêt et **l'usine pilote** est de plus en plus louée pour réaliser des tests d'innovation (au niveau des matières premières ou des techniques). Le rapport des activités de FDL décrit les différentes activités de l'année écoulée et anticipe sur les activités prévues pour 2016.

13 Avec le soutien de

